

Savoir

Volume 12, numéro 4
Juin 2007

Spécial congrès
Des élèves s'expriment...



Démocratie scolaire
Un tournant majeur!



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

60
ans

Savoir

Sommaire

Volume 12, numéro 4
Juin 2007

Savoir

Le magazine *Savoir* est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 6 000 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire est également disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca, section *Publications*.

Rédactrice en chef

Marie Blouin
mblouin@fcsq.qc.ca

Correctrices d'épreuves

Nathalie Masse
Denise Ouellet

Équipe rédactionnelle

Marie Blouin, André Caron,
Christiane Bourdages-Simpson,
François Demers, Réal Jacob,
Étienne Juneau, Alain Mercier, Robert Pleau,
Micheline Pothier, Denis Pouliot,
Jean-Pierre Proulx, Louise Simon,
Jean-Pierre St-Gelais

Mise en pages

Propage

Distribution

Secteur de l'imprimerie de la FCSQ
Marc-André Morissette

N.D.L.R.: Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

La Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon
Case postale 10490
Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphone: 418 651-3220
Télécopieur: 418 651-2574
Courriel: info@fcsq.qc.ca
Site Internet: www.fcsq.qc.ca

Document: 6613

Dossier: 1-605-03

Dépôt légal: 2^e trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

Donner un nouveau souffle à la démocratie scolaire	3
SPÉCIAL CONGRÈS 2007	
Le transfert intergénérationnel des savoirs : trois pistes d'action	4
Renouveau pédagogique Sondage auprès des élèves	6
Quand la démocratie sert la réussite La communication des enjeux en éducation	7
Apprendre tout au long de la vie	8
La réussite de nos élèves au cœur de l'école québécoise De l'espoir à la réalité	10
L'éducation préscolaire Un programme, des initiatives et des retombées	11
Synthèse de la conférence sur les 60 ans de la Fédération Quelques jalons de son histoire	12
La formation et l'accompagnement du personnel de direction d'établissement Tirer profit du présent et investir dans l'avenir	15
Le renouvellement de la démocratie scolaire Un tournant majeur...	17
Pour des communications fructueuses Guide pratique pour valoriser l'image de la commission scolaire	20
Nouvelles des commissions scolaires En bref...	22
La nouvelle vision d'Éducation internationale Orientée vers les besoins de ses membres	24
L'éducation... Ailleurs dans le monde	25

ÉDITION SPÉCIALE À LA RENTRÉE
Prix d'excellence de la FCSQ 2006-2007

Donner un nouveau souffle à la démocratie scolaire

La démocratie scolaire est-elle en crise? Disons que, dans l'opinion publique, elle a plutôt mauvaise presse, particulièrement depuis les élections scolaires de 2003 alors que le taux moyen de participation chutait à 8,4%. À l'époque, il n'en fallait guère plus pour que plusieurs observateurs se perdent en conjectures et émettent des doutes au sujet des élections des commissaires au suffrage universel.

Faisant fi des autres composantes de la démocratie scolaire, plusieurs médias, organismes et partis politiques reprennent encore aujourd'hui cette statistique et tirent rapidement une conclusion commune : « Un tel taux de participation rend nécessaire un virage majeur ». D'aucuns, animés par un radicalisme insouciant, osent même suggérer de faire table rase des commissions scolaires.

Triste constat, de pareilles conclusions sont purement statistiques et ne tiennent aucunement compte, entre autres, de l'importance du rôle que jouent les élus scolaires, des particularités exclusives de la démocratie scolaire, des performances des commissions scolaires en matière de services aux élèves et à la population, de coûts de gestion et de développement communautaire et régional.

Contrairement à certains observateurs qui semblent avoir trouvé le chemin de la réflexion trop long, le réseau scolaire, lui, a réagi à la chute du taux de participation aux élections de 2003 et a fait le point sur la situation de façon rigoureuse. Nous avons ainsi considéré plusieurs des composantes de la démocratie scolaire afin d'élaborer un plan audacieux pour la renouveler, et ce, même si on constate que le nombre d'élus sans opposition aux élections municipales s'apparente au nôtre et que le taux de participation est, là aussi, à la baisse.

Évitant de tirer des conclusions hâtives, nous avons consulté nos membres et décidé qu'il était grand temps de promouvoir la qualité et l'étendue de services organisés et offerts par les commissions scolaires. Qu'il était venu, le moment d'expliquer à la population et à ceux qui doutent de notre importance que les commissions scolaires constituent

des gouvernements locaux entièrement dédiés à l'épanouissement et à la réussite de tous les élèves du Québec et que les élus scolaires sont des représentants politiques primordiaux qui ont à cœur d'assurer la qualité de l'éducation.

De mauvaises langues arguent que nous réagissons actuellement à la montée et aux menaces de l'ADQ. Je me permets de leur rappeler que la Fédération a débuté son travail sur la démocratie scolaire en 2003 et qu'à l'automne 2005, un plan d'action sur ce sujet primordial a été remis aux autorités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Loin de servir à garnir passivement une tablette, le plan de la FCSQ a plutôt favorisé l'émergence de nouveautés qui sont venues appuyer la démocratie. Mentionnons notamment la transmission aux électeurs d'information minimale sur les candidats, l'accessibilité à tous lors de la journée du vote par anticipation et l'attribution de la fonction de porte-parole officiel au président.

Valoriser et promouvoir le rôle des élus scolaires

À l'occasion de notre assemblée générale des 25 et 26 mai dernier, nous avons poursuivi notre travail rigoureux en matière de démocratie scolaire, ce qui nous a permis de consolider les éléments de notre plan de renouvellement de la démocratie scolaire.

L'assemblée générale a, entre autres, adopté une résolution à l'effet que l'on modifie la Loi sur l'instruction publique (LIP) afin qu'elle reconnaisse explicitement les fonctions et responsabilités qui incombent à la présidence d'une commission scolaire. Il s'agit, entre autres, d'assurer le leadership du conseil des commissaires et le leadership politique de la commission scolaire auprès des instances locales et régionales et de rendre compte des décisions prises par le conseil des commissaires à l'ensemble de la population de la commission scolaire.

Nous avons également résolu de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de modifier la LIP afin d'y introduire les fonctions politiques dévolues au commissaire

élu, notamment celles de faire connaître les attentes et les problématiques de son milieu ainsi que de l'ensemble du territoire et d'informer les électeurs de sa circonscription électorale des services rendus par la commission scolaire et des décisions prises par le conseil des commissaires.

L'introduction de dispositions prévoyant la possibilité d'équipes électorales « permanentes » regroupées sur une base volontaire ainsi que des règles d'autorisation et de financement font aussi partie des demandes qui ont été adressées à la ministre, tout comme la révision des critères pour l'établissement du nombre de circonscriptions électorales et une rémunération accrue des élus scolaires en vertu de dispositions équivalentes à celles qui prévalent dans les lois municipales. Il ne faut pas oublier que nous lui avons demandé aussi de modifier la LIP afin de décentraliser davantage de fonctions et de pouvoirs du MELS vers les commissions scolaires pour que celles-ci soient reconnues comme de véritables gouvernements locaux décentralisés et qu'on leur accorde toute l'autonomie nécessaire pour répondre aux besoins et aux particularités de leur milieu respectif.

Enfin, une demande visant l'organisation conjointe des élections scolaires et des élections municipales a aussi été approuvée à l'unanimité par les délégués à l'assemblée générale. Afin de donner des suites concrètes à ce plan de valorisation de la démocratie scolaire, la FCSQ a demandé au gouvernement de reporter de deux ans la date des prochaines élections scolaires, particulièrement dans le contexte de la possibilité d'une élection conjointe scolaire-municipale en 2009.

Or, tout indique que les élections scolaires ne seront pas reportées. Toutefois, nous entendons poursuivre nos efforts de renouvellement et de valorisation de la démocratie scolaire. Reste maintenant à continuer de démontrer à la population que nous sommes indispensables au mieux-être des élèves et au développement de nos collectivités.



André Caron
Président



Le transfert intergénérationnel des savoirs : trois pistes d'action

C'est sans doute qu'il existe un réel effet de génération qu'il faut s'efforcer de comprendre si l'on veut éviter deux périls également dangereux quand on dirige une organisation : nier la différence de l'autre en l'obligeant à s'inscrire dans un cadre préétabli, ce qui est la façon la plus sûre de perdre tout un potentiel de richesse; ou faire du suivisme béat sans essayer de marier l'originalité du nouvel arrivant à la compétence collective déjà existante, ce qui est la meilleure manière de décourager celle-ci sans bénéficier de l'effet multiplicateur de celle-là.

- Hervé Sérieyx, 2002



Réal Jacob

Professeur titulaire, Directeur, valorisation, transfert aux entreprises et formation des cadres HEC Montréal et directeur scientifique CEFRIO

Le commentaire de Sérieyx nous amène à réfléchir sur l'intégration des jeunes professionnels-professeurs dans le réseau de l'éducation primaire et secondaire. Comment, en effet, relever efficacement le défi du transfert intergénérationnel des savoirs entre «ceux qui savent» et «ceux qui arrivent»? Comment mobiliser l'énergie d'une nouvelle génération et comment lui transférer le capital savoir accumulé au fil des années dans une école, un secteur ou une commission scolaire? Trois pistes d'action sont évoquées¹.

Transférer de qui vers qui : une voie à deux sens

La notion de transfert intergénérationnel des savoirs renvoie habituellement à l'idée que le savoir tacite se transmet d'une personne expérimentée vers un jeune moins expérimenté. Il est clair que la majorité des efforts de transfert sont guidés par cette logique s'appuyant sur des pratiques connues telles que le jumelage, le compagnonnage, le «coaching» ou le mentorat. Or, on peut se représenter l'arrivée d'une recrue comme étant une opportunité pour questionner et éventuellement renouveler les manières de faire et d'agir existantes. Les jeunes peuvent alors être vus comme des porteurs de savoirs nouveaux qu'il faut apprendre

à «reconnaître». Heidi Anderson (2003) observe d'ailleurs que «Les percées scientifiques et technologiques rapides font que les jeunes travailleurs disposent aujourd'hui de connaissances d'une valeur inestimable pour les travailleurs plus expérimentés». Dans cette perspective, une stratégie proactive de transfert intergénérationnel des savoirs aurait intérêt à devenir une voie à deux sens : de l'employé expérimenté vers le jeune et du jeune vers l'employé expérimenté. Des organisations innovantes s'inspirent de cette logique en appliquant le principe du mentorat inversé. À ce sujet, un chef d'entreprise très reconnu au Québec m'a fait récemment le commentaire suivant : «Ce qui a été le plus difficile pour moi dans ma carrière d'entrepreneur, et en même temps ce qui aura été le plus significatif, c'est d'avoir appris à me laisser enseigner par les jeunes!».

Transférer des savoirs tacites vers les jeunes, c'est d'abord créer un climat de socialisation, apprendre à mieux les connaître et ajuster son style de leadership.

Favoriser un climat de socialisation en vue de permettre un transfert de savoirs à double sens avec les jeunes professionnels de la génération Internet implique, pour le gestionnaire, d'être empathique à l'égard de leurs attentes et de générer cette même ouverture auprès de ses employés expérimentés. Transférer implique donc de mieux connaître l'autre. À cet égard, retenons quelques observations sur les professionnels de la génération Internet identifiées par Audet (2004) : la recherche de l'indépendance et de l'autonomie, la liberté d'expression, une vision optimiste de l'avenir, la tolérance et l'acceptation sociale, la priorité à l'action collective, l'ubiquité, l'immédiateté («feedback» rapide), la volonté d'avoir des interactions sociales, la quête de nouvelles idées, la validation constante et la dépendance à la sensation.

Selon cette perspective de la reconnaissance des attentes, le gestionnaire s'avère le pivot du transfert intergénérationnel des savoirs. Cette observation est appuyée empiriquement par Tulgan (2003) qui, à la suite d'une série de travaux étalés sur dix ans sur le thème des valeurs et de l'intergénérationnel, dégage les trois conclusions suivantes : a) les relations employeur-employé devront devenir beaucoup moins hiérarchiques et beaucoup plus transactionnelles ; b) la gestion des employés exigera beaucoup plus d'habiletés relationnelles, de maîtrise des «soft skills» et de temps d'échanges ; et c) plus que jamais, le supérieur immédiat devient la personne la plus importante au niveau du milieu de travail. Concernant ce dernier point, les travaux récents portant sur les différentes formes d'engagement organisationnel (affectif, normatif et de continuité) montrent que l'engagement affectif envers le supérieur est la forme qui génère le plus d'attachement au niveau des employés et qui prédit le mieux le risque ou non de démission (Vandenbergh, 2004).

Le transfert intergénérationnel : le rôle des pratiques de gestion

Dans une étude récente sur la gestion du conflit intergénérationnel en contexte d'organisation publique, nous avons posé les deux questions suivantes : est-ce que les pratiques de gestion dans nos organisations sont toujours adaptées aux caractéristiques et aux attentes de la génération Internet? Est-ce qu'elles favorisent son intégration du point de vue du transfert intergénérationnel des savoirs? Dans le cadre de cette étude de cas, six pratiques de gestion ont été étudiées : la gestion de l'accueil, la gestion du travail (affectation de mandats, suivi et contrôle), la gestion du rendement, la gestion de l'implication (participation, mobilisation), la gestion du développement professionnel et finalement la gestion des conflits. L'analyse des résultats a montré qu'il existe une configuration de pratiques de gestion qui correspond davantage aux besoins

et attentes de la génération Internet et qu'une telle configuration de type «management renouvelé» constitue un contexte facilitant pour le transfert intergénérationnel des savoirs.

La figure 1 illustre la relation entre deux modèles de pratiques de gestion et les attentes de la génération Internet. Dans la partie de gauche, le cadre de référence indique que, pour les organisations de type management traditionnel, il n'y a pas ou peu de correspondance entre les pratiques de gestion et ce que recherchent les jeunes de la génération Internet. Dans ce cas, nous soutenons que des adaptations majeures aux pratiques de gestion seraient nécessaires pour gérer le choc intergénérationnel.

Dans la partie de droite, le cadre de référence propose, pour les organisations où il y a déjà un mode de gestion de type management renouvelé, qu'il est plus probable qu'il y ait au départ un niveau de correspondance plus élevé entre les pratiques de

gestion existantes et les attentes des travailleurs de la génération Internet. C'est pourquoi nous soutenons que pour ce type d'organisation, les changements nécessaires pour s'adapter aux besoins de cette génération seront ponctuels ou mineurs, selon une logique d'amélioration continue. Nos résultats suggèrent donc que plus le niveau de correspondance est élevé entre les attentes des jeunes professionnels de la génération Internet et les pratiques de gestion en place, plus le climat de socialisation est facilité et plus les pratiques individuelles et collectives visant spécifiquement le transfert à double sens des savoirs tacites sont facilement applicables.

Dans un contexte de transformation comme celui de l'éducation où, par surcroît, une masse importante de jeunes professeurs intègre le domaine de l'enseignement, nous croyons que les gestionnaires de l'éducation doivent accorder une attention particulière au transfert intergénérationnel des savoirs en vue, d'une

part, de mieux préparer la relève, et, d'autre part, de profiter de l'arrivée de nouvelles recrues pour innover concernant la pratique professionnelle du métier. Pour cela, et nous avons insisté sur ce point, il faut «reconnaître» cette dernière perspective, être empathique aux attentes émergentes et, enfin, adapter son style de leadership et ses pratiques de gestion.

¹ JACOB, R. « Le transfert intergénérationnel des savoirs et la génération Internet: perspectives et pistes d'action. », *Personnel et Gestion (Belgique)*, vol. 15 (5), 7-13, juin 2006.

Références

ANDERSON, H. «Why Mentoring Doesn't Work», *Harvard Management Communication Letter*, juin 2003, p.4.

AUDET, M. «La gestion de la relève et le choc des générations», *Gestion*, vol. 29, n° 3, automne 2004, p. 20-26.

JACOB, R. et S. HARVEY. « La gestion des connaissances et le transfert intergénérationnel: une étude de cas au sein de la fonction publique québécoise », *Télescope, revue d'analyse comparée en administration publique*, vol. 12 (2), 12-25, mai 2005.

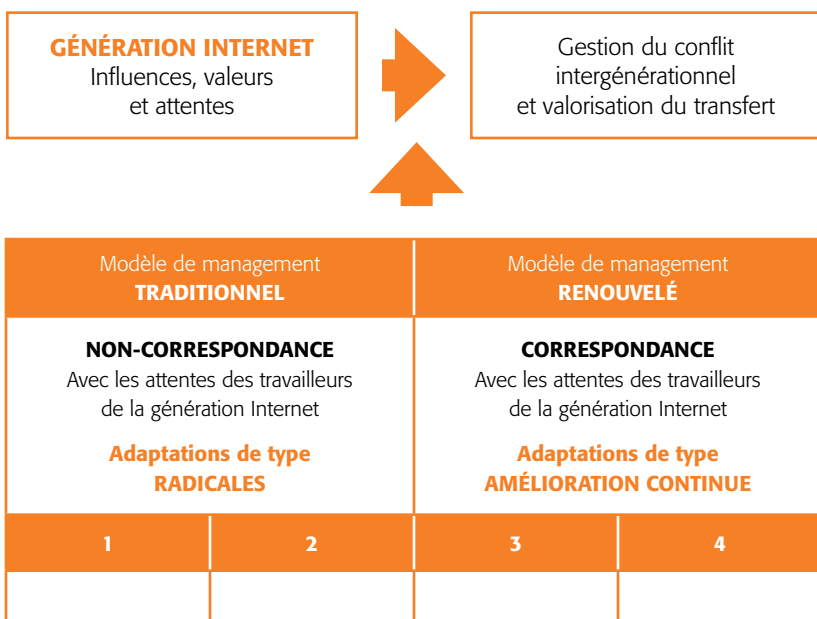
SÉRIEYX, H. *Les jeunes et l'entreprise: des noces ambiguës*, Paris, Eyrolles, 2002.

TULGAN, B. *Generational Shift: What We Saw at the Workplace Revolution. Key Findings of Our Ten Year Workplace Study (1993-2003)*, RainmakerThinking inc., 2003.

VANDENBERGHE, C. « Conserver ses employés productifs: nature du problème et stratégies d'intervention », *Gestion*, vol. 29, n° 3, automne 2004, p. 64-72.

Figure 1

Correspondance entre la philosophie de gestion et les attentes de la génération Internet



Jacob et Harvey, 2005

RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE

Sondage auprès des élèves

Marie Blouin
Conseillère
en communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca

À l'ouverture de son congrès tenu les 24 et 25 mai à Montréal, la Fédération a livré les résultats d'un sondage maison portant sur l'évaluation des principaux impacts du nouveau pédagogique sur les élèves qui débutent leur expérience scolaire au secondaire. Le sondage a été effectué entre le 20 mars et le 15 avril auprès de quelque 400 élèves de première secondaire dans 14 commissions scolaires réparties sur l'ensemble du Québec.

Ce sondage a permis d'explorer trois grands volets : les services offerts par les établissements, les apprentissages et le soutien reçu. Le principal objectif était de rassembler des données afin de les présenter au congrès. C'est au cours de l'ouverture, lors d'une conférence interactive qui a mis en scène 12 élèves du secondaire, que les résultats du sondage ont été présentés.

Tantôt évocateurs, tantôt interrogateurs, les résultats sont inspirants sur le plan de leur expérience scolaire. Voici le point de vue des élèves sur le nouveau pédagogique.

- Le travail par ordinateur, l'approche par projets, le travail d'équipe et les activités de coopération interclasse s'avèrent des stratégies d'intervention particulièrement appréciées par les apprenants au primaire. Ils en redemandent au secondaire.
- L'aide reçue pour surmonter les difficultés provient du personnel enseignant, d'un autre élève et lors des périodes de récupération.
- Des élèves (47 %) considèrent leurs enseignants comme des collaborateurs à leur réussite, presque au même titre que leurs parents (45 %).
- Les examens ont été nettement identifiés comme la plus grande difficulté éprouvée au secondaire et à l'inverse, la grandeur de l'école et le changement de locaux ne causent pas beaucoup de problèmes.



À l'ouverture, la conférence interactive animée avec brio par Réal Jacob et Françoise Guénette a mis en scène d'excellents communicateurs : 12 élèves de la première secondaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

- Les activités parascolaires sportives et culturelles comptent parmi les plus prisées dans une proportion de 63 % pour les premières et de 33 % pour les secondes.
- La plage horaire devrait inclure plus de périodes d'activité physique.
- Selon les élèves interrogés, les grandes qualités du personnel enseignant sont : bien connaître sa matière (53 %) et être capable de bien faire comprendre (49 %).
- Des améliorations sont suggérées pour rendre l'école plus attrayante : davantage de sport à l'école secondaire (53 %) et plus de travail d'équipe (35 %), notamment. L'implication des parents ne représente pas, selon les élèves, un point essentiel puisque seulement 3 % l'estiment importante.

Les résultats de cette consultation auprès des jeunes traduisent leur vécu, leurs priorités et l'amélioration qu'ils souhaitent voir apportée à l'école secondaire pour la rendre plus stimulante et inspirante. Leur point de vue diffère bien souvent de celui des adultes. La conférence interactive où des élèves et des adultes ont pu s'exprimer sur ces mêmes questions

l'a démontré à plus d'une occasion. D'où l'importance de consulter les jeunes et de tenir compte de leurs suggestions pour permettre véritablement à l'école de les engager sur la voie de la réussite et de la persévérance.

Le sondage est disponible sur le site Internet de la FCSQ à la section Actes du Congrès 2007.

La communication des enjeux en éducation

Il y a deux raisons particulières pour que les élus scolaires « professionnalisent » un peu plus leur présence publique : la raison d'être de la commission scolaire peu ou mal connue de même que le rôle des commissaires.

En contexte électoral, la mise en public de soi-même ne peut pas se faire en une seule fois. C'est pourquoi faire campagne, c'est aussi susciter des occasions pour se faire connaître, expliquer ses préoccupations et son rôle comme élu scolaire, critiquer la personne qu'on veut remplacer ou ses concurrents et montrer que les commissions scolaires et la démocratie scolaire, c'est important. On peut profiter des cérémonies officielles des écoles et de la commission scolaire, se faire inviter et s'organiser une tournée des autres acteurs sociaux (clubs sociaux, municipalités, associations...).

Après l'élection, si on est élu, c'est encore plus l'institution scolaire qu'il faudra faire connaître. L'exigence de travailler systématiquement les interventions en public devient un devoir de la charge, une exigence morale. Car la commission scolaire, et en particulier sa gestion démocratique, donc les postes de commissaire, ne saurait survivre longtemps si personne ne souligne ses services, son rôle, ses activités, ses bons coups et ses efforts pour relever les défis en éducation dans sa communauté.

Quatre questions préalables

La mise en public de soi-même, de ses opinions, de son « message » est une opération qui demande du travail. Bien sûr, une grande partie du travail de préparation à intervenir en public, comme les rapports avec les médias, peut être accomplie avec l'aide des professionnels à l'emploi de la commission scolaire.

Par contre, il y a un aspect de la préparation qui peut être réalisé par le candidat à l'élection ou par l'élu scolaire lui-même. C'est celui qui semble le plus souvent aller de soi : le message. Il faudrait se demander : qu'est-ce qui est vraiment important

à mes yeux, que je dois dire et que je veux dire? Comment faire pour que mon message soit vraiment au centre de mon apparition en public et que mon public n'en soit pas distrait?

L'expérience montre que de manière instinctive ou explicite, quatre questions préalables se posent lors de la préparation de l'opération de communication publique.

Quel est le public précis auquel je vais m'adresser lors de cette action communicationnelle?

Quelles sont les préoccupations de ce public par rapport à la question scolaire (le ou les enjeux en éducation)? Les taxes? Les bulletins? Le multiculturalisme?

Que puis-je tirer de ma connaissance du milieu scolaire qui va illustrer et soutenir ce que je veux dire? Des expériences personnelles, des problèmes bien identifiés, des services offerts par « ma » commission scolaire mais peu connus, des succès, des prix obtenus, des initiatives heureuses, des solutions à proposer...

Enfin, **parmi toutes les choses que je pourrais dire en public, qu'est-ce qui est important?** Quel devrait être le cœur de mon message? Est-ce que c'est un événement qui s'en vient? Est-ce que c'est pour corriger une information fautive? Est-ce pour annoncer une décision?

Somme toute, c'est quand on met ensemble les réponses à ces quatre grandes questions que le message central émerge et qu'il est possible d'attirer vraiment l'attention sur ce qui est important à nos yeux. Ainsi, les faux-pas et d'autres messages parasites sont évités.



François Demers
Ph. D.
Professeur titulaire
au Département
d'information et
de communication
Université Laval
francois.demers@
com.ulaval.ca



Au cours de l'atelier, trois présidents ont livré des témoignages sur des enjeux en éducation, notamment l'exode des jeunes, l'amélioration de l'école publique et la promotion de la santé des élèves. De gauche à droite, M. Claude Gélinas, président de la Commission scolaire des Découvreurs, M^{me} Diane De Courcy, présidente de la Commission scolaire de Montréal et M^{me} Ginette Côté, présidente de la Commission scolaire de l'Estuaire, qui ont présenté des points de vue fort intéressants et très appréciés des congressistes.

Apprendre tout au long de la vie

Apprendre tout au long de la vie, apprendre partout (*lifelong learning* et *lifewide learning*) sont des mots entrés dans notre vocabulaire depuis le début des années 90. Ces nouvelles expressions remplacent celle d'éducation permanente que nous connaissons et employons encore aujourd'hui. Ces nouvelles appellations traduisent cependant une réalité nouvelle constituée d'une demande sociale de formation qui concerne maintenant toutes les personnes de la société et qui touchent toutes les dimensions de notre vie.

Pourquoi apprendre tout au long de la vie?

Tout simplement, parce qu'en ce début de XXI^e siècle, c'est devenu une nécessité pour tout individu de développer en permanence ses capacités et d'acquérir de nouvelles compétences. Les personnes ne peuvent plus se contenter des connaissances et des compétences acquises lors de leur formation initiale, qui d'ailleurs se périment rapidement. Désormais, pour maintenir et développer de nouvelles compétences, il faut poursuivre des études tout au long de sa vie.

Apprendre tout au long de la vie est aussi devenu une *nécessité économique*. En effet, la compétitivité d'une économie dépend de plus en plus de la capacité de ses acteurs à gérer des connaissances, à en acquérir de nouvelles et à en tirer profit. Former, toujours former, encore former devient un impératif tant pour les pouvoirs publics que pour les entreprises. L'État doit y faire face pour maintenir et améliorer le niveau et la qualité de vie de ses citoyens. L'évolution démographique ne fait qu'accentuer cet impératif.

Apprendre tout au long de la vie est aussi une *nécessité sociale et politique* car les sociétés, dans lesquelles la connaissance joue un rôle croissant, ne peuvent accepter qu'une partie de leurs membres soit marginalisée. Or, avec l'accélération des changements, les compétences développées au cours d'une forma-

tion initiale deviennent vite obsolètes. De même, les conditions actuelles de la vie économique et sociale produisent des écarts grandissants entre les riches et les pauvres, entre ceux qui sont capables de participer aux transformations en cours et de modifier leur parcours de vie et ceux qui deviennent peu à peu des laissés-pour-compte. Une telle situation est lourde d'intolérance et de fractures sociales. Sans être à lui seul déterminant, *Apprendre tout au long de la vie* peut les prévenir et participer au maintien de la cohésion sociale.

Les défis de *Apprendre tout au long de la vie* sont nombreux. Ils concernent tout à la fois les curricula et leur permanente mise à jour, les conceptions et les pratiques pédagogiques, l'organisation, la régulation et le management des institutions et des systèmes de formation, le partage des responsabilités et des rôles au sein de ces institutions et systèmes, les entreprises et la société civile.

Ces transformations ne pourront se faire rapidement. Passer à une civilisation de *l'Apprendre tout au long de la vie*, après une longue phase où on avait l'illusion au moins que l'on apprenait au début de la vie, pour toute la vie, un fois pour toutes, passer d'une centration sur l'apprendre et non sur l'enseigné, voilà des transformations qui ne vont pas de soi. Il sera nécessaire, dans leur mise en œuvre, de confronter les diverses propositions et innovations, d'en peser les effets et les conséquences, les forces et les faiblesses, et de construire des accords à plus longue portée en mobilisant tout à la fois la recherche en éducation et en formation et l'examen des innovations politiques et pratiques.

Aucun travail d'ensemble de *Apprendre tout au long de la vie* n'existe. Toutefois, on constate des mises en œuvre partielles à la suite de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002). Des entreprises et des centres de formation professionnelle et de formation générale vivent diverses expériences qui

contribuent à ancrer graduellement ce nouveau paradigme en éducation.

Il y a urgence d'agir.

- 14,5% de la population en emploi, soit 530 000 personnes âgées de 15 à 64 ans, n'a pas complété ses études secondaires. Ce taux de faible scolarisation est aussi présent chez les personnes en recherche d'emploi; elles étaient près de 92 000 à ne pas détenir de diplômes d'études secondaires.
- 6 adultes sur 10 ayant cumulé 2 ans et plus sans interruption à l'assistance-emploi détenaient une quatrième secondaire ou moins.
- 7 adultes sur 10 à l'assistance-emploi de moins de trente ans détenaient une quatrième secondaire ou moins en 2006.
- Selon l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, 48% des 16-65 ans ne dépassent pas le niveau de compétences jugé souhaitable pour fonctionner aisément dans la société actuelle.

Ce travail de mise en œuvre, amorcé en 2002, doit se poursuivre et s'accroître, sinon le Québec de demain fera face à un déficit important de sa main-d'œuvre qualifiée mettant ainsi en péril notre richesse collective.

Il faut impérativement :

- Agir pour diminuer le déficit important du Québec au niveau de la formation de base (D.E.S., D.E.P.) en identifiant des groupes cibles et en mettant en place des mesures pour favoriser l'expression de la demande de formation.



Alain Mercier
Consultant en éducation

- Agir sur l'orientation tout au long de la vie afin d'aider les personnes à se repérer dans un monde de plus en plus complexe, changeant, de moins en moins lisible et où les expériences de rupture et de recommencement de carrière, mais aussi les risques de décrochage et de marginalisation, se multiplient.
- Agir pour l'établissement de repères, de standards pour une reconnaissance des compétences bidirectionnelles, de l'entreprise et de la vie associative à l'école et de l'école au travail et à la vie sociale, de façon à créer de véritables passerelles qui respectent la spécificité de chacun des partenaires. Et, surtout, trouver un terrain d'entente avec les corporations professionnelles pour accélérer l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes diplômées.
- Agir sur le financement de la formation afin d'amener un partage de la charge entre les pouvoirs publics, les entreprises et les individus sortis de la formation initiale. Diverses solutions existent déjà dans de nombreux pays (le chèque formation, le compte formation ou encore le congé formation) et donnent lieu à des expériences vérifiables. Sans de nouvelles propositions pour financer la formation continue, les résultats demeureront mitigés, malgré les efforts consentis.

Des réponses stabilisées aux nouveaux défis, auxquels nous invite l'*Apprentissage tout au long de la vie*, ne tomberont pas du ciel en une fois. Elles ne peuvent émerger que d'une dynamique d'innovation, d'expérimentation et de comparaison dans laquelle les systèmes d'enseignement et de formation seront capables de se réinventer, de se redéfinir et de se réorienter en permanence en mobilisant toutes leurs ressources humaines pour consolider sans cesse la base de connaissances acquises.

Si le XX^e siècle a été celui de l'éducation de base pour tous, il est assuré que le XXI^e siècle sera celui de l'*Apprentissage tout au long de la vie*.



Lors du dîner-conférence du 60^e anniversaire de la FCSQ tenu au moment du congrès, une brochure souvenir relatant les grands moments de notre histoire a été remise aux participants. La publication a été produite avec la contribution d'un des partenaires financiers du congrès, Morency, société d'avocats. Cette brochure est également disponible sur notre site Internet au www.fcsq.qc.ca, section Congrès 2007.

LE GOÛT DU PUBLIC

LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES AU CŒUR DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

De l'espoir à la réalité

La réussite éducative au secondaire demeure un défi omniprésent. Le trop grand nombre d'échecs et la lourdeur du décrochage nous laissent perplexes. Comment pouvons-nous rendre l'école secondaire plus attrayante et efficiente? Profondément convaincue des chances de réussite de tous les élèves, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a amorcé, en 2004, une démarche de réflexion collective visant à transformer cet espoir en réalité.

Le plan stratégique, premier jalon de cette démarche, a permis de recadrer nos orientations et nos objectifs. Nous voulions primordiallement développer le plein potentiel de chacun de nos élèves en nous appuyant sur l'expertise et la mobilisation du personnel. Nous voulions également accroître les liens avec les familles et nos partenaires locaux, vu l'impossibilité, sans leur appui, de soutenir les élèves dans leur cheminement scolaire.

Virage pédagogique

L'actualisation du plan stratégique a commandé un «virage pédagogique», deuxième jalon de notre démarche. À la suite d'une imposante phase de consultation, la CSDM s'est dotée d'une nouvelle structure administrative, laquelle s'est concrétisée, entre autres, par une décentralisation des ressources pédagogiques, la présence de conseillers pédagogiques dans toutes les écoles ainsi que la création officielle de nombreux collectifs pédagogiques et lieux de concertation et de réseautage.

Mais nous savons combien l'argent est important pour que l'école ait les coudées franches et puisse actualiser son plan de réussite à la faveur des spécificités de son milieu. Il a fallu procéder (troisième jalon) à un partage équitable des ressources entre les écoles, qu'il s'agisse des enseignants, des professionnels, du personnel de soutien ou du budget global de fonctionnement.

Une école à dimension humaine

Enfin, est venue l'heure de faire le choix judicieux des interventions.

Notre quatrième jalon visait à privilégier les solutions les plus prometteuses. Qu'en est-il? Une quarantaine d'interventions ont fait consensus. Un objectif les unit : offrir aux élèves une école à dimension humaine qui assure le suivi rigoureux de chacun d'entre eux ainsi que les services de soutien et d'accompagnement nécessaires à leur réussite. Spécifiquement, il est ici question d'un environnement physique sain, d'une organisation scolaire souple et facilitant la réalisation de multiples projets, d'un suivi personnalisé de l'élève à l'aide, entre autres, d'un tuteur, d'un titulaire ou d'un comité de soutien à l'apprentissage, d'activités parascolaires nombreuses et diversifiées, et d'expériences pédagogiques significatives. Y est aussi soulignée l'importance primordiale du soutien et de l'accompagnement des enseignants, de leur formation, et surtout de la stabilité du personnel auprès des élèves. Enfin, l'information et l'implication des parents, le développement de passerelles avec la formation professionnelle et la collaboration avec la formation générale des adultes sont privilégiés.

Les écoles Saint-Luc et Louis-Riel n'ont cessé d'innover, chacune à sa manière, pour relever le défi de la réussite. Les moyens choisis, à l'instar de ceux précédemment définis comme prometteurs, leur ont permis de se démarquer par l'excellence de leurs résultats scolaires.

L'école du samedi

À l'école Saint-Luc, des programmes diversifiés, tel le volet musique, contribuent au développement harmonieux des élèves. Plus de 300 jeunes participent à des revues musicales mettant en valeur leurs talents et leur détermination. «L'Exposciences», une autre tradition de Saint-Luc, mobilise les élèves de tous les niveaux lors des présentations publiques de leurs expériences. Différents types d'organisations facilitent également la réussite. Ainsi, pour ceux qui éprouvent de la difficulté en français et en mathématique, l'école du samedi est offerte. L'établissement croit de plus que la démocratisation

de la vie étudiante est essentielle à l'épanouissement de ses élèves. Le rôle actif de ces derniers dans la préparation de sorties, leur implication dans la révision du code de vie ou encore leur participation à l'instauration de nouvelles pratiques, comme le port de l'uniforme, les responsabilisent et développent chez eux un sentiment d'appartenance indéniable.

Des activités pour tous les goûts

Pour sa part, l'école Louis-Riel a mis sur pied des services d'encadrement pédagogique adaptés et personnalisés. Les élèves de tous les niveaux ont accès à un tuteur et des enseignants-ressources accompagnent ceux qui éprouvent des difficultés de comportement. Des périodes de récupération et un service d'aide aux devoirs sont aussi offerts. S'ajoute un mécanisme efficace de suivi des retards et des absences. La vie étudiante est par ailleurs conçue pour attirer la clientèle, composée majoritairement de garçons. C'est un heureux mélange d'activités sportives, culturelles et sociales concentrées sur l'heure du midi et en fin de journée. Cette année, les élèves participent à des expositions à caractère scientifique, présentent une œuvre d'art lors d'une exposition annuelle et donnent des concerts ou contribuent à une production théâtrale intégrant une dimension multimédia. Le sport est aussi à l'honneur. Des équipes de soccer ont performé lors de championnats. Les joueurs d'échecs sont constamment en haleine d'un tournoi à l'autre. Enfin, le spectacle «Des jeunes talents» a mis en valeur des démonstrations d'arts martiaux, de rap et de danse. Sans oublier les activités à portée sociale, chapeautées par des jeunes désireux d'avoir un impact sur leur environnement.

Les travaux à effectuer pour rendre les écoles secondaires attrayantes et efficaces s'étendent encore à perte de vue. L'aspect encourageant est que nous en connaissons de plus en plus les portes d'entrée.



Micheline Pothier
Directrice générale
Commission scolaire
de Montréal (CSDM)

Un programme, des initiatives et des retombées

Au Québec, les programmes ministériels de l'éducation préscolaire sont les suivants : la maternelle 5 ans, la maternelle 4 ans en milieu défavorisé ainsi que le programme Passe-Partout.

Le mandat de l'éducation préscolaire est de trois ordres. D'abord, la maternelle doit susciter chez l'enfant le goût d'apprendre, d'aller à l'école. Elle doit aussi favoriser son développement global pour lui permettre de développer l'ensemble de ses potentialités. Finalement, elle jette les bases de la scolarisation, notamment sur les plans cognitif et social, qui l'inciteront à continuer à apprendre tout au long de sa vie.

Spécificités du programme d'éducation préscolaire

Au nombre de 6, les compétences du programme sont basées sur le développement d'enfants de 4 ans et de 5 ans.¹ De nature transdisciplinaire, le programme, dont le contenu n'est pas notionnel, est au service de l'apprentissage. À l'éducation préscolaire, l'enfant développe les outils nécessaires pour être un bon apprenant, et ce, pour le reste de sa vie.

Ainsi, à travers les jeux, les activités et les projets proposés, les interventions de l'enseignant amènent l'enfant à développer des attitudes positives envers l'école et l'apprentissage. L'enseignant développe chez lui des comportements d'apprenant en proposant des démarches d'apprentissage liées à la méthodologie du travail. Il utilise des stratégies cognitives et métacognitives en contexte significatif, à partir du jeu.

Les enfants de 4 ans

En ce qui a trait aux services offerts aux enfants de 4 ans, ils sont de deux ordres. Tout d'abord, la maternelle 4 ans demi-temps est offerte dans certains milieux identifiés comme milieux économiquement défavorisés. La fréquentation est de 144 à 180 demi-journées par année et les parents peuvent se prévaloir du service de garde en milieu scolaire pour l'autre demi-journée, là où il est offert, à raison de 7 \$ par jour.²

Un autre programme s'adresse aux enfants de 4 ans : Passe-Partout. Ce qui le distingue, c'est qu'il vise aussi les parents. Innovateur, ce programme a débuté en 1978 à titre expérimental. Associé à l'émission de télévision bien connue, il a comme mission de reconnaître les compétences des parents et de soutenir ceux-ci dans la réussite scolaire de leur enfant. Un cadre d'organisation propose des pistes d'action pour le volet enfants ainsi que pour le volet parents.³

Des initiatives

Dans des milieux peu peuplés, une commission scolaire peut faire une demande pour qu'on organise une classe de maternelle multiâge (4 ans-5 ans). Ainsi, pour éviter de fermer une classe de maternelle 5 ans et de déplacer les enfants dans une autre communauté, l'école invite des enfants de 4 ans à se joindre à une classe afin de former un groupe multiâge. Il est fortement suggéré de poursuivre le volet parents si ce sont des enfants de 4 ans inscrits à Passe-Partout.

Transformations, changements et défis

Bien que le programme d'éducation préscolaire soit implanté depuis plusieurs années maintenant, les enseignants se doivent de remettre en question et de renouveler leurs pratiques pédagogiques. Tout comme au primaire, la différenciation est un défi important basé sur les expériences diverses des enfants qui fréquentent la maternelle.

La continuité doit être assurée entre le centre de la petite enfance, la maternelle et le 1^{er} cycle. Ainsi, l'arrimage des différentes interventions doit être mieux défini afin de s'assurer que les enfants poursuivent leurs apprentissages. Planifier des jeux, des activités, des projets afin d'offrir à tous les enfants des défis à leur mesure demande une excellente connaissance du programme et du contexte de réalisation dans lequel se développent les compétences à l'éducation préscolaire. De plus,

évaluer pour mieux aider l'enfant à apprendre exige une réflexion au regard des pratiques évaluatives des enseignants de maternelle.

Informé et outillé les parents pour accompagner leur enfant dans le cadre du nouveau pédagogique que l'on est à implanter est essentiel. Encore faut-il que les enseignants de maternelle soient outillés pour le faire!

Somme toute, intervenir dans le sens du développement des compétences du programme d'éducation préscolaire est un défi de taille pour les enseignants de maternelle. *Prévenir et intervenir tôt* plutôt que *réparer tard* est aussi un défi. Au même titre que l'enseignement primaire et secondaire, l'éducation préscolaire doit faire partie des priorités des commissions scolaires.

¹ Programme de formation de l'école québécoise, page 52.

² L'enfant doit répondre à la définition de régulier au regard de la fréquentation : 3 jours par semaine et 2 périodes par jour. Sur le territoire de l'île de Montréal, les activités gratuites de 11 h 45 sont offertes aux enfants de 4 ans pour compléter la demi-journée de classe dans les écoles en milieux défavorisés.

³ Voir le cadre d'organisation Passe-Partout : <http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/dp/prescolaire.htm>.



Photo : Denis Lapointe

Christiane Bourdages-Simpson
Responsable des programmes liés à la petite enfance
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE SUR LES 60 ANS DE LA FÉDÉRATION

Quelques jalons de son histoire

En guise d'introduction, je voudrais d'abord évoquer la mémoire de trois hommes aujourd'hui décédés et dont l'influence a fait de moi un ami indéfectible, quoique parfois critique, des commissions scolaires et de votre Fédération.

Le premier de ces hommes est mon père, Joffre Proulx, fils de cultivateur, agronome-professeur, et qui fut, à la fin des années 1940, le premier secrétaire de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Sherbrooke. Je lui dois mon initiation à votre monde. Le second homme est Claude Ryan, du journal *Le Devoir*, qui m'a embauché comme reporter à l'éducation dans les années 1970. Enfin, le troisième homme est Jacques Mongeau, pour qui j'ai travaillé à titre de secrétaire au comité sur la restructuration scolaire, à la Commission scolaire de l'île de Montréal. Il m'a fait rencontrer votre chemin. Il deviendra d'ailleurs votre président au début des années 1980.

La genèse de la démocratie scolaire

Les commissions scolaires sont nées en 1841 sous le régime de l'Union du Bas et du Haut-Canada, il y a donc 166 ans. Mais il y a plus important : la démocratie scolaire est née 12 ans plus tôt, avec la sanction du 13 mars 1829 de l'*Acte pour encourager l'éducation élémentaire* adopté par l'Assemblée législative du Bas-Canada. Cette loi fut adoptée avant même la création du système municipal, qui viendra dans le milieu des années 1840.

En effet, par cette loi, pour la première fois au pays, les francs tenanciers élisent localement leurs représentants appelés «syndics» pour «le contrôle, la direction, la régie et l'administration exclusive des affaires des écoles qui seront établies en vertu de cet Acte». La Loi des écoles de syndics aura un impact majeur sur la fréquentation scolaire. Entre 1828 et 1835, le nombre d'écoliers dans les écoles primaires passera de 11 000 à quelque 38 000. On doit cette initiative au Parti patriote de

Louis-Joseph Papineau, le père de la démocratie électorale au Québec.

Malheureusement, la Loi des écoles de syndics, qui était temporaire, ne sera pas renouvelée en 1836, au moment où éclate la Rébellion des Patriotes. Aussi, les efforts de scolarisation de la population seront ralentis pour ne reprendre qu'en 1841. Le modèle de la démocratie locale lancé en 1829 perdurera tout de même et sera progressivement contrôlé idéologiquement et politiquement par l'Église jusqu'en 1964.

Les origines de la Fédération

La Fédération des commissions scolaires est née officiellement le 27 novembre 1947 de la fusion de deux organismes distincts représentant des commissions scolaires de régions différentes. L'une, l'Association des commissions scolaires catholiques de la province de Québec, avait vu le jour en octobre 1945 dans la Beauce. Cette même année, on vit apparaître à Chicoutimi et à Saint-Hyacinthe des associations diocésaines suivies bientôt par d'autres. Elles se fédèrent, en juillet 1946, sous le nom de Fédération des commissions scolaires du Québec.

Deux associations provinciales éventuellement concurrentes, c'était trop. Aussi, à la suggestion des évêques, fut mis sur pied un comité d'arbitrage dont les travaux aboutirent le 27 novembre 1947 à la fusion des deux organismes sous le nom déjà existant de Fédération des commissions scolaires du Québec. Quelques années plus tard, on ajoutera l'épithète de catholique que la Fédération conserva jusqu'en 1985 pour retrouver son nom d'origine.

La vision des commissions scolaires

Aujourd'hui, vous êtes préoccupés par la démocratie scolaire. En fait, ce discours était pratiquement absent jusqu'au début des années 1970; c'est que la vision des années 1950 et 1960 n'émane pas, contrairement au temps de Papineau, d'une philosophie politique, mais de ce que l'on

appelle alors la «doctrine sociale de l'Église» et de la place qu'occupe l'éducation dans cette doctrine. De congrès en congrès, les aumôniers de la Fédération ou des savants ecclésiastiques viendront chaque année en rappeler les éléments essentiels. L'éducation, diront-ils, est le fait de la collaboration de trois sociétés : la famille, l'Église et l'État.

La famille parce que les parents portent la responsabilité première de l'éducation et les commissaires, dans chaque communauté locale, sont leurs représentants légitimes, au plan politique comme au plan juridique. L'Église car l'éducation est de sa responsabilité en raison même de sa mission d'enseigner qu'elle tient de son fondateur et à l'autorité de laquelle sont soumis les catholiques. L'État parce qu'il a une responsabilité sur l'éducation en raison de sa mission d'assurer la justice et le bien commun. Il n'a pas à intervenir sur le contenu de l'éducation, mais simplement à s'assurer des moyens administratifs et financiers nécessaires. Précisons qu'à cette époque, l'État est l'objet d'une constante méfiance. Tout ce qu'on lui réclame, c'est un financement adéquat qui va permettre à la commission scolaire d'exercer son autonomie.

La commission scolaire représente donc les parents. Tel est le principe. Mais dans les faits, seuls les contribuables, c'est-à-dire ceux qui paient des taxes, peuvent élire les commissaires. Au surplus, comme le note Gérard Filion dans son savoureux ouvrage de 1960, *Les confidences d'un commissaire d'école*, bien des commissaires ne sont pas parents, à commencer par son curé Mgr Gervais, qui présidait avant lui la Commission scolaire de Saint-Bruno. Paradoxalement, il faut attendre la fin des années 1950 pour que l'on note la contradiction entre les principes et les faits. À l'origine, dans la société rurale, il y avait à peu près coïncidence entre le fait d'être contribuable et père de famille. Mais ce n'est plus le cas depuis longtemps. Aussi, la Fédération va-t-elle en 1959 demander de modifier la loi pour que les parents d'enfants de 18 ans et moins aient le



Jean-Pierre Proulx
Professeur à la Faculté
des sciences
de l'éducation
Université de Montréal
jean-pierre.proulx@
umontreal.ca

droit de vote, reculant à cet égard par rapport à une proposition qu'elle avait prise en 1955 d'instaurer le suffrage universel. Dès 1961, le nouveau gouvernement Lesage, à l'instigation de Paul Gérin-Lajoie, accordera le droit de vote à tous les parents ayant des enfants d'âge scolaire.

La préoccupation première de la Fédération n'est pas la participation électorale, mais plutôt celle d'augmenter la compétence des commissaires. Car au moment où elle est créée, à la fin des années 1940, le commissaire d'école a un grave problème d'image. La Fédération va donc consacrer une bonne partie de ses énergies à améliorer sa crédibilité en lui offrant des activités de formation.

L'automne 1967 marque probablement le début de la rupture, au moins sur le plan psychologique, entre les organisations de parents et les commissaires. À partir de là, la reconnaissance des parents comme corps social autonome ne sera plus qu'une question de temps. L'étape finale est franchie quand, en juillet 1971, le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre, propose la «loi 27» qui, entre autres choses, institue les comités d'école. La «loi 27» instaure en même temps le suffrage universel aux élections scolaires.

Les grands dossiers de la Fédération

Il convient particulièrement de rappeler quelques grands dossiers de la Fédération au cours de ces 60 ans qui ont marqué l'évolution de l'éducation.

Le premier de ces dossiers, c'est indubitablement la création de la Fédération elle-même en tant qu'instrument porteur du développement de l'éducation au Québec. J'ai évoqué déjà la doctrine sociale de l'Église et sa philosophie de l'éducation. Mais il y a un autre volet de cette doctrine qui s'appelle celle des «corps intermédiaires». L'Église était convaincue, vu la nature sociale de l'homme, de l'absolue nécessité des regroupements libres des personnes

qui se situent entre l'individu et l'État, afin de promouvoir toutes les causes justes et bonnes pour assurer toutes les dimensions de la personne humaine. La Fédération s'est développée, mue puissamment par cette philosophie. On en trouve des traces multiples dans la *Revue scolaire* au fil des ans.

Voici d'autres enjeux auxquels a été associée la Fédération depuis 60 ans. Je me contenterai d'évoquer les plus significatifs.

En 1953, le premier ministre crée une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels dont il confie la présidence au juge Tremblay. La Fédération va confier la préparation de son imposant mémoire, un volume de 260 pages, à deux jeunes experts : Arthur Tremblay, directeur adjoint de l'école de pédagogie de l'Université Laval, et Paul Gérin-Lajoie, avocat constitutionnaliste, un des rares à l'époque. Le second deviendra le premier des ministres de l'Éducation 10 ans plus tard, et Arthur Tremblay sera son sous-ministre.

Ce mémoire, publié en juin 1954¹, constitue un traité complet sur les commissions scolaires, sur leur position institutionnelle par rapport aux autres institutions, notamment les municipalités et les institutions privées, sur leur rôle en matière pédagogique et leurs perspectives d'avenir, et surtout sur leur situation financière. Il est pour l'époque un document avant-gardiste.

C'est dans ce document, incidemment, que j'ai retrouvé pour la première fois l'idée de faire élire les commissaires au suffrage universel, à partir de l'énoncé du principe démocratique. La Fédération oubliera d'ailleurs longtemps cette recommandation. Les deux auteurs du mémoire, je le soupçonne, précédaient peut-être la pensée commune des commissaires de l'époque. N'empêche qu'il va inspirer pour les années à venir les revendications, en particulier en matière de financement, et surtout le développement de l'éducation.

Les enjeux

Les commissions scolaires existent avant tout pour l'organisation des services éducatifs sur un territoire donné. La Fédération a été créée au moment où ces services, en particulier en milieu rural, étaient encore bien peu développés.

L'enseignement secondaire en milieu rural demeure l'une de ses premières préoccupations, car son développement se heurte à la mentalité traditionnelle des commissaires des années 50. En effet, les quelque 1500 commissions scolaires locales de l'époque s'occupent exclusivement et depuis toujours des écoles primaires.

La création des commissions scolaires régionales sur l'ensemble du territoire viendra finalement en 1962 sous l'impulsion du ministre Gérin-Lajoie, encore ministre de la Jeunesse. C'est l'Opération 55, qui va s'étaler sur plusieurs années.

En 1966 paraît le dernier tome du rapport Parent. Il porte notamment sur l'organisation des commissions scolaires et il contient une proposition révolutionnaire : confier à une commission scolaire régionale unique l'ensemble de l'enseignement sur un territoire donné, primaire comme secondaire, général comme professionnel, en français comme en anglais, et dans des écoles aussi bien catholiques que protestantes et non confessionnelles. Pour la commission Parent, ce mode d'organisation est le seul qui puisse assurer à tous le droit à une éducation de qualité.

La Fédération, qui a eu vent de ces propositions, réagit fortement une fois encore sous la plume de son directeur général : «Tous les citoyens conscients de leurs devoirs vis-à-vis l'éducation doivent réclamer le maintien des commissions scolaires». La Fédération reste fidèle à sa doctrine officielle qui voit dans les parents réunis dans les communautés locales le droit de régir l'éducation en choisissant leurs commissaires. À l'enjeu donc de l'organisation d'un enseignement secondaire viable s'en greffe un autre différent, mais lié, qui est celui du maintien du pouvoir traditionnel

des commissaires représentants des parents au sein des communautés locales. Mais le plan audacieux de la commission Parent pour les commissions scolaires ne sera pas mis en œuvre : les protestants s'y opposeront.

De fait, ce regroupement ne passera pas par l'abolition des commissions scolaires locales au profit des régionales déjà existantes, du moins pas partout. En juillet 1971, le projet de loi 27 regroupe les quelque 1100 commissions scolaires locales que l'on comptait encore hors de l'île de Montréal en 168 commissions scolaires catholiques et protestantes. Un an plus tard, une autre loi regroupe cette fois les 36 commissions scolaires de l'île de Montréal en huit commissions scolaires, six catholiques et deux protestantes, qui dorénavant prennent toutes en charge l'enseignement tant primaire que secondaire. Ailleurs, la commission scolaire locale perdure, mais chargée d'un territoire évidemment plus grand. Le principe est sauf.

Mais voilà qu'en 1972 et 1973 un nouveau changement se produit : la loi instaure le suffrage universel pour les élections scolaires, en même temps que sont créés les comités d'école. Dès lors, la position de la Fédération sur la commission scolaire locale représentante des parents devient caduque. La voie pour l'instauration universelle de la commission scolaire chargée de tous les enseignements, primaire comme secondaire, est dorénavant ouverte.

Parallèlement, la Fédération vivra à l'intérieur même de ses instances un débat déchirant, celui du regroupement des commissions scolaires sur une base linguistique, et donc celui de la déconfessionnalisation de ses structures qui sera réalisée en 1985.

La gratuité scolaire

Dans l'histoire de l'éducation, les manuels scolaires constituent depuis toujours un point sensible en raison de la disparité observée partout, et ce, dès le début des commissions scolaires en 1841. Et comme les manuels ne sont pas gratuits, cela

entraîne des coûts qu'une population rurale pauvre a de la difficulté à absorber.

Ce n'est que le 24 mars 1961, sous le règne de Jean Lesage, que Paul Gérin-Lajoie et quelques autres ministres décident de prélever une taxe scolaire de 2 % sur l'ensemble du territoire. La gratuité scolaire sera ainsi instaurée grâce, indubitablement, au leadership de la Fédération et à son président, M. Paul Desrochers. C'est là un des plus beaux fleurons de la Fédération.

La qualité de l'éducation

Je fais un saut à l'année 1985 pour évoquer un événement dont votre Fédération a été l'instigatrice et dont je fus le témoin direct comme journaliste au *Devoir*. Je résume : la décennie 1960 avait vu exploser littéralement le système d'éducation, on y avait créé le MEQ, les écoles secondaires polyvalentes, les cégeps, l'Université du Québec et ses constituantes. La décennie 1970 fut celle du débat ardu sur les finalités et les buts du système éducatif et des soubresauts engendrés par l'immense chantier de la décennie précédente et du radicalisme enseignant. Elle aboutira en 1979-80 à l'*Énoncé de politique sur l'école québécoise* et à la réforme générale des programmes. Quant à la décennie 1980, ce sera celle des grands débats constitutionnels sur les structures scolaires, mais surtout celle de la qualité de l'éducation.

Les États généraux sur la qualité de l'éducation ont constitué, sans contredit, la première grande offensive pour revaloriser l'école publique si violemment attaquée durant les années 70 et contre la montée croissante de l'enseignement privé, amorcée durant les heures plus troubles de la décennie précédente. Ces États généraux serviront de source d'inspiration à un grand nombre de commissions scolaires pour répondre plus adéquatement, notamment à travers les projets pédagogiques particuliers, aux besoins diversifiés des parents et des élèves. Il convenait de le signaler en ce 60^e anniversaire de la FCSQ.

La FCSQ participe au progrès de l'éducation

Depuis 60 ans, la FCSQ participe de façon importante au progrès de l'éducation et à l'évolution de notre système scolaire. Parmi ses fleurons les plus importants, je mentionnerai, entre autres : la valorisation constante du rôle des commissaires et des commissions scolaires, son action pour la reconnaissance du rôle des parents en éducation, la promotion de l'enseignement secondaire, sa lutte constante pour un financement adéquat de l'éducation, son action, avant la syndicalisation des enseignants, en vue de la reconnaissance de leur statut et de l'amélioration de leurs conditions de travail, son engagement courageux pour la gratuité scolaire, la promotion des commissions scolaires linguistiques, la promotion de la qualité de l'éducation, et, enfin, la promotion de la démocratie scolaire.

En terminant, je tiens à rappeler le rôle majeur qu'ont joué Louis-Joseph Papineau ainsi que son parti en faveur de la démocratie scolaire et de l'instruction publique. Papineau avait une vision démocratique de l'éducation. Il a été le père de l'éducation publique. Il se peut, pour cela même, que sa mémoire vous inspire encore dans votre engagement au service des écoles publiques et dans la promotion de commissions scolaires plus démocratiques encore!

Vive la Fédération des commissions scolaires du Québec!

Le texte intégral de la conférence de M. Proulx est disponible sur le site Internet de la FCSQ – www.fcsq.qc.ca – section Actes du congrès 2007.

¹ *Fédération des commissions scolaires (154), Les problèmes des commissions scolaires. Solutions proposées. Mémoire présenté par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, Québec, Société des éditions Champlan, coll. « Questions scolaires », vol. 1.*

Tirer profit du présent et investir dans l'avenir

Depuis la tenue des États généraux sur l'éducation, en 1995-1996, le contexte éducatif a évolué à plusieurs égards. Sept lignes d'action avaient été identifiées dans le Plan d'action ministériel de 1997 comme points stratégiques d'intervention pour accroître la réussite des élèves. Nous en avons retenu cinq qui ont particulièrement touché l'ensemble des établissements d'enseignement.

La première, *Intervenir dès la petite enfance*, a donné lieu depuis à la mise en place de la maternelle à temps plein pour tous les enfants de 5 ans, à l'implantation progressive de services éducatifs aux enfants de 4 ans en milieux défavorisés et à l'extension de services de garde en milieu scolaire. La seconde, *Enseigner les matières essentielles*, a engendré des programmes de formation de l'école québécoise, la révision des régimes pédagogiques¹ et la venue de nouvelles politiques². La troisième, *Donner plus d'autonomie à l'école*, s'est traduite par des amendements à la Loi sur l'instruction publique (LIP) conduisant à une nouvelle répartition du pouvoir et des responsabilités aux différents paliers du réseau scolaire, c'est-à-dire entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les commissions scolaires et les établissements, ainsi qu'entre le conseil d'établissement, la direction et le personnel des écoles ou des centres. Ces modifications ont aussi entraîné la réduction des commissions scolaires et l'implantation de nombreux mécanismes de participation et de consultation visant l'expression de la démocratie scolaire. A été prévu, dans le contexte de la quatrième ligne d'action, un plan de rapprochement pour *Intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique*. Et, finalement, une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et son plan d'action sont venus consolider la voie pour *Donner un meilleur accès à la formation continue*.

La liste de ces changements n'est pas exhaustive mais elle exprime tout de même l'ampleur de la réforme en éducation. À ce contexte de bou-

versements constants s'ajoute le renouvellement important des directions d'établissement à la suite du départ à la retraite de plus de 50 % du personnel au cours des dernières années. Il importe de prendre en compte que la relève se poursuivra encore quelques années pendant que les « seniors » auront une expérience relativement jeune. Des aspects importants de l'évolution de la fonction retiennent notre attention : l'autonomie des établissements, l'accroissement de la complexité de la fonction et des tâches de la direction, le mouvement de professionnalisation, la progression de l'implantation du nouveau pédagogique ainsi que les changements continus du système scolaire. Tous ces éléments touchent à des degrés divers les directions d'établissement et produisent des effets sur leurs besoins de perfectionnement et le développement des compétences requises pour exercer leur rôle avec efficacité et satisfaction.

Confrontés à la complexité, à l'incertitude, à la mouvance des structures ainsi qu'à la multiplicité et à la diversité des acteurs en interaction, les individus et les organisations vont à la rencontre d'un mouvement de professionnalisation. D'une part, les organisations recherchent des professionnels engagés qui vont mener leurs activités professionnelles avec efficacité. D'autre part, les individus veulent se construire une identité professionnelle qui donne du sens aux savoirs et aux compétences qu'ils développent ainsi qu'aux situations professionnelles auxquelles ils font face. Le professionnalisme est la qualité de quelqu'un qui exerce une profession avec une grande compétence.

Le concept de compétence va de pair avec le professionnalisme. La compétence est un savoir-agir pertinent qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces de ressources internes et externes face à des situations complexes. On retrouve l'approche par compétence tant dans les programmes de formation de l'école québécoise que dans la formation à l'enseignement et elle se dessine actuellement au regard de

la formation des directions d'établissement. Cette concertation devrait tendre à renforcer la cohérence dans notre système éducatif.

Le professionnel est celui qui sait agir avec pertinence et compétence et qui est capable de le prouver par une réussite extérieure, mais, plus encore, en analysant et en expliquant comment il s'y est pris pour agir. Dans plusieurs milieux, nous remarquons des praticiens qui consacrent du temps à reconnaître et à développer leurs ressources ; qui partagent leurs pratiques, leurs apprentissages et leur audace créative ; qui réfléchissent et remettent en question leurs façons de faire dans le but de les améliorer. Des progrès considérables ont été réalisés quant à la qualité des échanges et des pratiques au regard de la réussite. Enfin, une reconnaissance sociale de l'acte professionnel émerge.

Pour composer avec la complexité et l'inédit des situations qui se présentent à elle, la direction doit faire preuve d'autonomie et d'éthique professionnelle en prenant des initiatives et en dégagant une marge de manœuvre qui va permettre aux acteurs impliqués dans son établissement de prendre des décisions éclairées, de mettre en place des processus et des modes de fonctionnement en vue de répondre aux besoins spécifiques de leur milieu. Ainsi, l'analyse de situation, le projet éducatif et le plan de réussite des établissements tout comme les orientations et le plan de réussite des centres constituent des axes autour desquels les consensus prennent leur sens et inscrivent la cohérence dans les actions et la reddition de comptes qui en découlent. Cette vaste opération exige un niveau élevé de compétences déployées dans un contexte spécifique en constante évolution. Pour arriver à définir un projet mobilisateur et partagé, il est nécessaire de passer d'une dispersion d'efforts à une concentration des énergies vers des finalités partagées et rassembleuses. Adopter une logique de dialogue, qui privilégie les échanges d'opinions argumentées ainsi que l'écoute active et réciproque afin de

Louise Simon
Professeure agrégée
Département de gestion
de l'éducation et de
la formation
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke

contrer les réflexes d'autodéfense, permet de dégager des consensus vers des buts communs.

Depuis 2001, le Règlement sur les conditions d'emploi des cadres d'école rend obligatoire l'obtention d'un diplôme de 2^e cycle au cours des 5 premières années de l'exercice de la fonction de direction. La formation met l'accent sur la complémentarité de la théorie et de la pratique professionnelle. Elle veut permettre à la direction d'acquiescer et de développer ses ressources internes et externes, d'améliorer sa pratique professionnelle et d'intensifier sa réflexion pour mieux comprendre et expliciter cette pratique.

L'accompagnement poursuit, quant à lui, l'objectif de développer l'autonomie et les compétences de l'accompagné en l'aidant à donner du sens aux apprentissages, à construire son identité professionnelle et à faciliter son intégration dans une culture organisationnelle. Il existe plusieurs façons d'accompagner telles que le mentorat, le *coaching*, le tutorat, la supervision et l'entraide entre pairs.

Des enjeux ressortent du portrait précédemment esquissé. Ainsi, le recrutement et la rétention du personnel enseignant et de direction méritent l'attention. Ces professions, auxquelles sont invariablement associées ampleur et lourdeur de la charge de travail, attirent de moins en moins d'adeptes. Pourtant, le besoin d'un véritable engagement professionnel est immense pour atteindre l'objectif de la réussite des élèves. À cet égard, une insertion professionnelle difficile ou une intégration pénible peuvent décourager les aspirants à la fonction et les diriger vers un autre choix de carrière. Par ailleurs, malgré certains aspects contestés du nouveau pédagogique, il importe de faire valoir les progrès accomplis et de maintenir la persévérance dans les efforts investis sans négliger, bien sûr, les régulations nécessaires à apporter en raison de l'évolution du contexte. Des changements aussi majeurs prennent appui sur des croyances profondes et sur la complicité du temps. Finalement, le développement

de la professionnalisation pour faire face à la complexité des situations s'avère pertinent et il se conjugue avec l'engagement et le soutien des organisations.

Nous avons plusieurs défis à relever ensemble. Le premier est lié à l'établissement d'un dialogue entre les associations, les commissions scolaires, les universités et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de mettre en place des parcours de professionnalisation adaptés aux besoins des individus et des organisations. L'élargissement des réseaux et la mise en place de véritables partenariats peuvent contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et à une collaboration plus grande entre les acteurs concernés. Le second a trait à l'adaptation appropriée des orientations du projet éducatif, des objectifs et des mesures du plan de réussite aux besoins réels des élèves. À cet égard, il importe d'assurer le suivi et les régulations qui s'imposent dans la mise en œuvre du nouveau pédagogique. Le troisième concerne le renouvellement, le rajeunissement et le contact intergénérationnel présent dans nos milieux. Une attention particulière doit être portée à ces acteurs dont les interactions exercent une influence cruciale sur la réussite des élèves. Le quatrième se rapporte au développement de cadres de référence communs pouvant offrir des repères appréciables et signifiants tant aux pratiques pédagogiques qu'aux pratiques de gestion.

Finalement, quelques pistes d'action émergent en vue de consolider nos acquis et de poursuivre les améliorations et les transformations déjà amorcées. Ce sont :

- organiser du temps et des espaces d'échange et de réflexion ;
- développer, en concertation, des modalités de formation continue et de formation en alternance ;
- mettre en place des formes diversifiées d'accompagnement des individus et des équipes en démarche de professionnalisation et de projet ;

- veiller à la stabilité du personnel enseignant et de direction dans les établissements en vue d'assurer la pérennité des projets.

Ces pistes d'action nous paraissent non seulement des avenues à explorer mais, bien plus, des priorités à retenir pour tirer profit du présent et investir efficacement dans l'avenir.

¹ Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et Régime pédagogique de la formation professionnelle.

² Politique EHDAA, Politique d'évaluation des apprentissages et Politique en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Un tournant majeur...

De tout temps, la population québécoise a voulu conserver des commissions scolaires dirigées par des commissaires élus au suffrage universel et voués exclusivement à la cause de l'éducation. L'histoire nous démontre que la population a défendu âprement cet acquis à chaque fois qu'il y a eu manifestation visant l'abolition des commissions scolaires ou celle de l'élection des commissaires au suffrage universel. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler d'événements récents tels que les débats lors des travaux qui ont conduit au rapport Parent dans les années 60, le projet de loi 40 en 1983 ou encore les États généraux sur l'éducation en 1996.

Cette volonté de conserver une démocratie scolaire saine et vivante est également au cœur des préoccupations qui animent régulièrement les débats des élus scolaires lors des assemblées générales annuelles de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Ainsi, seulement au cours de la présente décennie, ce sujet a fait l'objet d'un congrès en 2001, de l'adoption d'un plan d'action en 2005, ainsi que d'une prise de position officielle sur son renouvellement en mai 2007.

Qu'est-ce que la démocratie scolaire ?

La démocratie scolaire se définit d'abord, comme pour tous les autres paliers de démocratie au Québec, comme une démocratie représentative qui se traduit par la constitution, au sein de chaque commission scolaire, d'un conseil des commissaires formé de représentants élus au suffrage universel.

Toutefois, la démocratie scolaire s'est enrichie par l'introduction progressive d'une autre forme de démocratie, soit la démocratie participative. Celle-ci se caractérise principalement par la participation de représentants des parents au conseil des commissaires et par la mise en place des conseils d'établissement réunissant à la fois des parents, des membres du personnel et des représentants de la communauté.

Enfin, une troisième forme de démocratie est venue s'ajouter au cours des dernières années. Il s'agit de la démocratie des usagers. Celle-ci se démarque notamment par la participation directe des élèves ou de leurs représentants au conseil d'établissement et par la représentation des parents d'usagers à différents comités de la commission scolaire (EHDA, transport...). Cette nouvelle forme de démocratie vient d'être renforcée en décembre 2006 par le projet de loi 32 qui prévoit l'adoption, par chacune des commissions scolaires, d'une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire prévoyant notamment une forme de représentation de ces derniers auprès du conseil des commissaires.

Ces trois formes de démocratie s'exercent de façon complémentaire et interactive et donnent à la démocratie scolaire son caractère d'unicité. Aucun autre palier de démocratie québécoise ne peut prétendre à une telle diversité et à une telle implication directe et indirecte des citoyens.

La démocratie scolaire est en constante évolution

La démocratie scolaire au Québec est donc en constante évolution. Les travaux réalisés par la Fédération des commissions scolaires depuis le début des années 2000 peuvent en témoigner. Ainsi, depuis les élections scolaires de 2003, la Fédération a réalisé différentes recherches et analyses en vue de la revaloriser. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un vaste et riche débat lors de la plus récente assemblée générale qui s'est tenue les 25 et 26 mai dernier à Montréal. Le thème principal du débat portait sur le renouvellement de la démocratie scolaire.

Pourquoi un tel débat ?

La tenue des élections des commissaires au suffrage universel est de nouveau remise en cause depuis les dernières élections scolaires de 2003, ce qui est attribuable au fait que le taux moyen de participation a glissé à 8,4 %, alors qu'il oscillait entre 15 % et 28 % au cours des élections antérieures. En raison de ce résultat,

les médias, comme certains organismes et partis politiques, ont réclamé des changements majeurs sans s'interroger sur l'ensemble des éléments qui composent la démocratie scolaire.

- Personne ne fait mention de la qualité et du grand nombre de services organisés par les commissions scolaires, ni du fait que ces dernières constituent des gouvernements locaux entièrement dédiés à l'épanouissement et à la réussite de tous les élèves du Québec, peu importe leur capacité d'apprentissage et leur origine socioéconomique.
- Les résultats fort éloquentes obtenus par nos élèves sur la scène mondiale font rarement les manchettes et il n'est jamais fait mention du souci constant des élus scolaires d'assurer la qualité de l'éducation.
- Personne ne soulève les particularités exclusives de la démocratie scolaire, qui est la seule au Québec à être à la fois représentative, participative et une démocratie des usagers, et qui est également la seule où les femmes et les hommes se partagent en proportion égale les postes de commissaires et les postes à la présidence.
- Enfin, les partisans de la « remise en question des commissions scolaires » ne font jamais référence à la performance de ces dernières au plan des coûts de gestion, qui sont parmi les plus bas des organismes publics au Québec.

Pour un renouvellement de la démocratie scolaire

Comme lors des précédentes remises en question des commissions scolaires, les élus scolaires se sentent directement concernés et ont voulu prendre l'initiative de proposer de nouvelles avenues pour renforcer et renouveler la démocratie scolaire.

L'assemblée générale de la FCSQ a pris position et a formulé des propositions à l'intention du gouvernement sur un certain nombre d'éléments.



Robert Pleau
Conseiller en analyse
et en développement
à la FCSQ
rpleau@fcsq.qc.ca

Ces propositions, qui sont brièvement décrites ci-après, figurent au document intitulé *Renouveau de la démocratie scolaire*, lequel est disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse suivante : www.fcsq.qc.ca.

Les fonctions et les pouvoirs du président et des commissaires

La Loi sur l'instruction publique est peu volubile sur les fonctions et pouvoirs du président de la commission scolaire et des commissaires, ce qui peut générer des difficultés de la part de la population à bien saisir l'essence de leur rôle.

La proposition de l'assemblée générale de la FCSQ vise à corriger la situation en demandant des modifications à la loi pour introduire les fonctions et pouvoirs suivants.

- Pour le président : préparer, en collaboration avec le directeur général, les séances du conseil et assurer le suivi politique des dossiers ; faire partie d'office de tous les comités mis en place par le conseil des commissaires ; assurer le leadership du conseil des commissaires et le leadership politique de la commission scolaire auprès des autres instances locales et régionales et rendre compte des décisions prises par le conseil des commissaires à l'ensemble de la population de la commission scolaire.
- Pour le commissaire : représenter la population de sa circonscription électorale, faire connaître les attentes et les problématiques de son milieu ainsi que de l'ensemble du territoire, et informer les électeurs de sa circonscription électorale des services rendus par la commission scolaire et des décisions prises par le conseil des commissaires.

L'introduction du concept de permanence des équipes électorales et l'instauration de règles de financement appropriées

Les campagnes électorales scolaires pourraient être dynamisées et intéresser davantage les électeurs si les candidats disposaient des moyens nécessaires pour y arriver. Aussi

paradoxal que cela puisse paraître, on demande aux candidats aux élections scolaires de fournir la même performance que les candidats aux élections municipales, mais sans leur accorder les mêmes moyens, tels que la possibilité pour les candidats de se regrouper en véritables équipes électorales avec l'obtention du financement adéquat.

Pour donner aux candidats intéressés aux postes de commissaires les mêmes avantages que ceux du monde municipal, l'assemblée générale de la FCSQ demande au gouvernement de modifier la Loi sur les élections scolaires afin d'y prévoir la possibilité pour les candidats de se regrouper en équipes permanentes (et non seulement sur une base temporaire comme c'est présentement le cas) ainsi que des règles de financement des équipes reconnues.

La révision des critères pour l'établissement du nombre de circonscriptions électorales

Les commissions scolaires n'ont pas la possibilité de décider elles-mêmes du nombre de circonscriptions électorales requises pour assurer la représentation la plus équitable possible des électeurs compte tenu de leurs contextes territoriaux et socioéconomiques respectifs. Ce pouvoir existe pourtant au sein des autres paliers de gouvernement.

La proposition retenue par l'assemblée générale de la FCSQ consiste donc à demander au gouvernement de modifier la Loi sur les élections scolaires afin de donner à la commission scolaire la possibilité de décider elle-même du nombre de circonscriptions électorales à établir sur son territoire en tenant compte cependant de balises minimale et maximale qui seraient prévues à la loi.

La rémunération des élus scolaires

Au chapitre de la rémunération des commissaires, ceux-ci reçoivent une rémunération beaucoup moindre que les élus municipaux pour des entités d'importance similaire. De plus, les élus scolaires sont les seuls élus au Québec à ne pas bénéficier de mesures comme un régime de

retraite, des assurances collectives... Il va sans dire que les élus scolaires sont nettement désavantagés et il n'y a rien à ce chapitre qui pourrait inciter un plus grand nombre de candidats à se présenter aux élections scolaires.

En vue de rectifier la situation, l'assemblée générale de la FCSQ demande que la Loi sur l'instruction publique soit modifiée afin de prévoir des règles pour la rémunération et des mesures équivalentes à celles qui prévalent pour les élus municipaux.

Le changement d'appellation de commission scolaire pour celui de « conseil scolaire » et de commissaire pour celui de « conseiller scolaire »

Les expressions « commission scolaire » et « commissaire » ne répondent pas aux exigences de la langue française et doivent être corrigées. Selon l'Office de la langue française, ces appellations sont désuètes et inappropriées.

L'assemblée générale de la FCSQ demande de modifier les lois afin de remplacer l'expression « commission scolaire » par « conseil scolaire » et le titre de « commissaire » par celui de « conseiller scolaire ».

La mission de la commission scolaire et la décentralisation accrue de pouvoirs

La Loi sur l'instruction publique ne prévoit pas de mission spécifique pour la commission scolaire. À la suite de travaux menés par la Fédération des commissions scolaires avec ses partenaires du réseau, il apparaît approprié qu'une telle mission soit introduite dans la loi.

Pour ce faire, l'assemblée générale de la FCSQ a convenu d'adresser une demande afin de modifier la Loi sur l'instruction publique pour introduire une telle mission qui pourrait se définir comme suit :

- Favoriser la réussite scolaire des élèves jeunes et adultes.
- Assurer aux personnes jeunes et adultes relevant de sa compétence l'accessibilité aux services éduca-

tifs de qualité auxquels elles ont droit en vertu de la loi.

- Soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission.
- Contribuer au développement des régions et des communautés à des fins économiques, sociales, culturelles, sportives et scientifiques.
- Participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur.

En ce qui a trait à la décentralisation accrue de pouvoirs, celle-ci vise des pouvoirs présentement exercés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par le Ministère et qui pourraient plus avantageusement être exercés par la commission scolaire afin de mieux répondre aux besoins de chacun des milieux, et ce, en vue d'une meilleure équité.

À cet effet, l'assemblée générale de la FCSQ demande de modifier la Loi sur l'instruction publique afin de décentraliser davantage de fonctions et de pouvoirs du MELS vers les commissions scolaires selon les principes suivants :

- Reconnaître les commissions scolaires comme de véritables gouvernements locaux décentralisés.
- Décentraliser des pouvoirs décisionnels et normatifs liés au bon fonctionnement des établissements en vue de faciliter le processus de décision et d'adapter, avec plus de souplesse et d'équité, les règles en fonction des besoins particuliers de chacun des milieux.

Le régime fiscal scolaire

En matière de régime fiscal scolaire, les marges de manœuvre des commissions scolaires sont très limitées et ne permettent pas la souplesse nécessaire pour que ces dernières puissent prendre les décisions en fonction des besoins et des particularités propres à chacun des milieux.

À ce titre, l'assemblée générale de la FCSQ considère important d'accroître la marge de manœuvre des commissions scolaires par la signature d'un

pacte fiscal quinquennal entre le gouvernement et les commissions scolaires. Un tel pacte devra comprendre un certain nombre de mesures telles qu'un déflafonnement de la taxe scolaire, une taxe scolaire différenciée entre le résidentiel et le commercial et un remboursement des taxes de vente pour favoriser les ententes avec les municipalités.

L'organisation conjointe des élections scolaires et des élections municipales

L'une des avenues parmi les plus prometteuses qui favoriserait la revalorisation de la démocratie scolaire est l'organisation conjointe des élections scolaires et des élections municipales. Cette avenue serait susceptible d'accroître l'intérêt des citoyens pour les élections tant scolaires que municipales en plus de générer des économies aux contribuables québécois.

À cet égard, l'assemblée générale de la FCSQ demande au gouvernement de modifier les lois en vue de mettre en place, pour 2009, une organisation conjointe des élections scolaires et des élections municipales, et ce, dans le respect de l'autonomie des deux paliers de gouvernements locaux.

Somme toute, la Fédération des commissions scolaires est confiante que ces mesures seront de nature à favoriser une meilleure compréhension de la population du rôle du conseil des commissaires comme de celui de la commission scolaire. Elle est également persuadée que ces mesures concourront à revaloriser et à renouveler la démocratie scolaire en suscitant un plus grand intérêt pour le processus électoral scolaire comme pour la fonction de l'élu scolaire.



Guide pratique pour valoriser l'image de la commission scolaire

La Fédération met à la disposition des commissions scolaires un tout nouveau guide pratique de communication (en format électronique et papier) pour contribuer à valoriser l'image de la commission scolaire à l'interne et à l'externe et promouvoir la participation aux élections scolaires.

Deux problèmes observés : le manque d'information et l'absence d'enjeux

Pourquoi la commission scolaire est-elle contestée sur la place publique? Pourquoi la population est-elle peu portée à voter aux élections scolaires? La Fédération a effectué une importante recherche pour en connaître les causes. Des études tant américaines (Howell, 2005) que canadiennes (Proulx, 2007) indiquent que les principaux problèmes vécus sont le manque d'information sur la commission scolaire et sur le rôle des élus scolaires et l'absence d'enjeux en éducation principalement pendant la période des élections scolaires. Un sondage réalisé en 2001* par Léger Marketing pour le compte de la Fédération avait d'ailleurs révélé que plus la population était informée sur les services offerts par la commission scolaire, plus elle était portée à aller voter, dans une proportion de 55 %, alors que dans le cas où il y a présence d'enjeux en éducation, le taux de participation était de l'ordre de 50 %.

La Fédération a aussi réalisé une étude dans les autres provinces pour voir quelles actions les commissions scolaires posaient pour valoriser leur image particulièrement pendant la période des élections scolaires. La tendance observée, particulièrement en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, est depuis quelques années de promouvoir l'image de la commission scolaire comme gouvernement local ainsi que le rôle des élus scolaires. Beaucoup d'outils de communication sont produits, notamment pendant la période des élections scolaires. Les objectifs poursuivis par les provinces, outre l'aspect de la valorisation, sont d'augmenter le taux

de participation aux élections scolaires et de promouvoir le recrutement de candidats.

La tendance dans plusieurs provinces est de valoriser la démocratie scolaire par les moyens suivants :

- Document d'information sur le rôle de la commission scolaire et des élus scolaires
- Promotion de l'image de la commission scolaire auprès du personnel et des parents engagés à l'école
- Questions/réponses sur la commission scolaire et les élus scolaires disponibles sur les sites Internet
- Adresses de courriel des élus scolaires
- Présence d'enjeux en éducation (particulièrement en Alberta)
- Sondage d'opinion
- Matériel de promotion pour recruter des candidats aux élections scolaires

Tout comme au Québec, dans les provinces observées, les commissions scolaires sont l'objet de critiques diverses. Elles vivent donc à l'heure actuelle une crise majeure au plan de leur reconnaissance publique étant donné surtout, rappelons-le, qu'on ne connaît pas très bien leurs services et le rôle des élus pour contribuer à la réussite éducative des élèves. L'absence d'enjeux en éducation, particulièrement en période électorale scolaire, nuit aussi à cette reconnaissance.

Chaque petit geste compte...

Pour contribuer à améliorer la situation, la FCSQ a donc conçu un guide qui s'inspire en partie des actions de relations publiques réalisées par l'Alberta School Boards Association, un organisme similaire à la FCSQ. Cet outil de communication, qui vise à informer, promouvoir et valoriser tant la commission scolaire que le rôle des élus toute l'année, a comme

caractéristique majeure de s'adresser non seulement à tout le personnel de la commission scolaire, mais aussi aux parents engagés dans les comités. À l'interne, cette stratégie vise plus de 180 000 personnes qui travaillent à la commission scolaire et plus de 10 000 parents engagés dans les comités dont ceux des conseils d'établissement et des comités de parents. Il s'agit donc de publics à privilégier dans les objectifs de communication des commissions scolaires. En fait, le défi à relever en communication à l'interne est de susciter un sentiment d'appartenance à la commission scolaire.

Défis à relever en communication

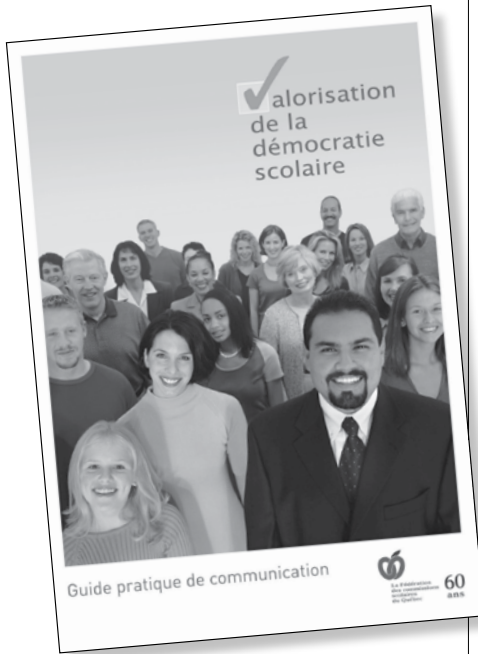
À l'interne : susciter un sentiment d'appartenance à la commission scolaire

À l'externe : démontrer l'importance d'un gouvernement scolaire dans son milieu

Sur le plan de la communication à l'externe, visant la population, dont les parents et les partenaires socio-économiques, le défi à relever est de démontrer l'importance d'un gouvernement scolaire dans son milieu. Ces publics cibles connaissent la mission fondamentale de la commission scolaire, soit d'assurer l'éducation à la population jeune et adulte, mais on connaît moins sa contribution pour assurer la qualité de vie des gens et la prospérité du milieu dans plusieurs sphères d'activité : santé, économie, culture, etc. Les commissions scolaires ont intérêt à faire ressortir cet aspect et à bien cerner les préoccupations de leur communauté. Ainsi, elles pourront mieux identifier des enjeux en éducation qui les concernent. Il ne faut jamais perdre de vue que, dans une perspective marketing, toute entreprise ou organisme naît et survit si son existence répond à un besoin exprimé par la population. Il s'avère donc capital que, régulièrement, la commission scolaire communique à sa population les avantages qu'elle lui procure afin de contribuer au développement de son milieu.



Marie Blouin
Conseillère
en communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca



La période des élections scolaires

Les deux volets de cette stratégie sont appuyés d'une série d'activités de relations publiques touchant également la période des élections scolaires.

Le guide est complété par des modèles de communication (ex. : interventions publiques, projets de notes) pour valoriser la démocratie scolaire auprès du personnel, des parents engagés dans les comités et de la population. Des références électroniques utiles sont aussi disponibles pour enrichir les réflexions de toute personne, de tout élu scolaire, de tout dirigeant de commission scolaire, ou d'une direction des communications souhaitant valoriser l'image de la commission scolaire dans son milieu.

En fait, chaque petit geste compte pour favoriser une image positive de la commission scolaire, et ce, même s'il n'est pas spectaculaire comme une publicité à la télévision. L'important est d'abord de poser un diagnostic sur la perception des publics à l'endroit de la commission scolaire

et de développer le réflexe permanent de faire valoir la commission scolaire et le rôle des élus scolaires dans chaque milieu. Ainsi, on contribue à valoriser la commission scolaire et à accroître le taux de participation aux élections scolaires.

HOWELL, W. G. *Besieged School boards and the future of Education politics*, Washington, Brookings Institution Press, 2005.

PROULX, J.P. «Les élections scolaires dans les sondages d'opinion», *Savoir*, Québec, FCSQ, mars 2007, vol. 12, n° 3, p. 14.

* Léger Marketing pour le compte de la FCSQ, «Perceptions sur l'efficacité de certaines administrations publiques et sur le processus électoral scolaire au Québec», 1^{er} mai 2001.

Pour obtenir un exemple de valorisation des élus scolaires et de leur rôle dans leur circonscription, visitez le site Internet de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (www.csr.qc.ca) à la section Commissaires, qui présente la photo de chaque élu et les enjeux en éducation dans chacune des circonscriptions.

Concours Chapeau, les filles!



Prix FCSQ

La FCSQ récompense Valérie Blouin-Trudel, lauréate du concours *Chapeau, les filles!*

Dans le cadre de la remise des prix du concours *Chapeau, les filles!*, M. André Caron, président de la Fédération, a décerné le prix FCSQ à Valérie Blouin-Trudel, une élève du programme *Intervention en sécurité incendie* offert par le Centre de formation professionnelle de Neufchâtel de la Commission scolaire de la Capitale. C'est l'audace dont fait preuve Valérie en étudiant dans un domaine peu exploré par les filles et l'originalité de sa candidature qui lui ont valu cette reconnaissance particulière. Le gala a eu lieu le 7 mai dernier à Montréal. D'autres prix ont été accordés à des lauréates venant de diverses commissions scolaires. Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet du MELS – www.mels.gouv.qc.ca –, section *Concours Chapeau, les filles!*

Nouvelles des commissions scolaires

En bref...

Commissions scolaires des Affluents et des Samares, et Cégep régional de Lanaudière

Service régionalisé pour la reconnaissance des acquis

Un service issu de la collaboration entre la Commission scolaire des Samares, la Commission scolaire des Affluents et le Cégep régional de Lanaudière vient de voir le jour : le Service de la reconnaissance des acquis et des compétences de Lanaudière. Ce service permettra à un adulte d'obtenir une reconnaissance officielle pour les connaissances et le savoir-faire acquis au fil des ans par le biais de ses expériences de vie et de travail. Le diplôme sera reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Information : Diane Pepin, coordonnatrice
diane.pepin@collanaud.qc.ca

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Lancement d'un cours de français correctif en ligne

La Commission scolaire de la Beauce-Etchemin offre actuellement un nouveau service, un cours de français correctif en ligne pour améliorer la maîtrise de cette langue. Le cours s'adresse à toute personne qui possède une scolarité équivalente ou supérieure à la 3^e année du secondaire. Cette innovation est l'initiative de M^{me} Marie Labbé, coordonnatrice à l'enseignement secondaire, et de M. Alexandre Nadeau, conseiller pédagogique et auteur du cours.

Information : Marie Labbé, coordonnatrice à l'enseignement secondaire
418 228-5541, poste 2410

Commission scolaire des Chênes

Entente avec le secteur des télécommunications

Sous la présidence de M. Alain Meloche, la Commission scolaire des Chênes a annoncé récemment une entente de partenariat dans le secteur des télécommunications avec la firme Le 9^e Bit inc. Les écoles seront

ainsi reliées grâce à un réseau de fibre optique et la population, située en périphérie de Drummondville, profitera des services d'accès Internet haute vitesse par ondes ainsi que de la téléphonie IP.

Information : Bernard Gauthier, directeur adjoint
bernard.gauthier@csgdeschenes.qc.ca

Commission scolaire Harricana

Salle ouverte à la communauté

Sous la présidence de M. Clément Roy, la Commission scolaire Harricana a réalisé un projet avec la municipalité : la création d'une salle multifonctionnelle qui sera ouverte à la communauté pour enrichir la vie socioculturelle de Barraute. Cette salle est située à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. D'autres partenaires sont associés à ce projet, dont le ministère des Affaires municipales et la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi.

Information : Secrétariat général
819 732-6561, poste 2230

Commission scolaire des Phares

Conciliation travail-famille

En vue de leur permettre de concilier plus facilement leurs études et leurs responsabilités familiales, la Commission scolaire des Phares, en collaboration avec le centre de la petite enfance Les P'tits Montois, offre ce nouveau service de garde à des élèves qui étudient au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis.

Information : Benoît Desjardins, directeur du Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis
418 723-5927

Économie d'énergie

Sous la présidence de M. Raymond Tudeau, la Commission scolaire des Phares réalise actuellement l'étude d'un projet majeur d'économie d'énergie qui touche cinq établissements. Le projet permettrait à la commission scolaire de réaliser des économies d'énergie annuelles de

604 917\$, soit entre 20 et 38 % dans les établissements concernés.

Information : Secrétariat général
418 723-5927, poste 1020

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Expo-Art révèle le talent des jeunes artistes

À l'occasion du vernissage annuel *Expo-Art*, les élèves des écoles secondaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, sous la présidence de M^{me} Jeanne d'Arc Marcoux, ont présenté récemment leurs œuvres réalisées durant les cours d'arts plastiques. Cette collection fait l'objet notamment de prêts et d'expositions au sein des établissements de la commission scolaire. De nombreux locaux et classes sont en effet décorés de ces œuvres.

Information : Josée St-Hilaire, agente d'information
josee.sthilaire@csgdps.qc.ca

Reconnaitances publiques

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Les arts et la culture à l'école

Dans le cadre de la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école, l'école Sainte-Bernadette et l'Académie les Estacades ont été choisies pour créer et interpréter deux poèmes originaux qui font partie du matériel promotionnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est sur le thème *La culture, grandeur nature* que des élèves de 5^e secondaire de ces écoles ont réalisé les poèmes.

Information : Claudine Thivierge
secrétaire générale et directrice
des communications
819 379-5989, poste 7270

Commission scolaire des Découvreurs

Des élèves s'impliquent pour les fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec

Des élèves de l'école Les Compagnons-de-Cartier, accompagnés des enseignantes Catherine Perreault et Valérie Deneault, ont été sélectionnés pour réaliser la fresque de la découverte de Cap-Rouge dans le cadre du 400^e anniversaire de la ville de Québec. La réalisation de cette fresque est possible grâce à la collaboration de partenaires tels que le député de Louis-Hébert, M. Sam Hamad, la Ville de Québec et la Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge.

Information : Alain Vézina,
agent d'information
alain.vezina@csdecou.qc.ca

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Mérite en santé publique 2006

Un programme novateur abordant la nutrition sous l'angle de l'obsession de la minceur et de la musculature chez les adolescents a valu à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le prix Blé d'argent Bon

matin – Mérite en santé publique 2006. Cette reconnaissance a été décernée par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Le programme a été conçu pour sensibiliser les élèves des treize écoles secondaires et le personnel enseignant à la saine alimentation.

Information : Service des
communications
514 855-4500, poste 4656

Commission scolaire Marie-Victorin

Soirée hommage par le conseil des commissaires

Lors de son assemblée publique de mai dernier, le conseil des commissaires, sous la présidence de M^{me} Lucie Désilets, a rendu hommage à des personnes qui se sont illustrées sur la scène régionale ou nationale dans différents concours et activités. La bourse du millénaire a été remise à Jonathan Pedneault, un élève de 5^e secondaire, à titre de fondateur de la Société de prévention du génocide. Le prix Partenariat du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie a été attribué à M^{me} Patricia-Annick Van De Kerkhove, l'artisane de la mise en place des services de l'école secondaire régionale pour élèves multihandicapés. Pour leur part, M^{mes} Nicole Hullen, Mélanie Pouliot et Karine L'Écuyer ont été honorées comme lauréates du concours *Chapeau, les filles!*, et M^{me} Lyne Gosselin pour avoir aidé les candidates dans la préparation du concours.

Information : Odette Lupien et
Jocelyne Alarie, conseillères en
communications
450 670-0730

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Prix Rachel-Patry du conseil des commissaires

Le conseil des commissaires, sous la présidence de M. Jocelyn Blondin,

a remis le prix Rachel-Patry à M^{me} Anne Boisvenu, directrice de l'école du Vieux-Verger. Ce prix se veut un hommage à toutes les personnes qui croient que les élèves peuvent réussir avec leurs différences. Le prix a été instauré en hommage à M^{me} Patry, qui a travaillé à l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à cette commission scolaire.

Information : René Gauthier, directeur
général adjoint et directeur du Service
des communications
819 771-4548, poste 228

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Prix Persévérance

La Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, sous la présidence de M. Gilles Boudrias, est fière de la reconnaissance obtenue par Nicolas Pépin, un diplômé en ébénisterie du Centre de formation professionnelle 24-Juin, qui a remporté le prix Persévérance lors du Gala reconnaissance Estrie de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Information : Secrétariat général
819 822-5540

Commission scolaire de Portneuf

Défi de l'affiche de la fête du Canada 2007

Dans le cadre du concours *Défi de l'affiche de la fête du Canada 2007*, une élève de 2^e secondaire de l'école secondaire Saint-Charles de Pont-Rouge, Dominique Paquet, a remporté le grand prix. Son œuvre a été choisie parmi celles de 890 autres écoles du Québec. Son dessin sera exposé au Musée canadien des civilisations, à Gatineau, auprès de ceux des 13 gagnants des autres provinces.

Information : Micheline Lemay-Roy
mlemayroy@cspportneuf.qc.ca

Orientée vers les besoins de ses membres

Au cours de la dernière année, les membres d'Éducation internationale ont pu constater un changement d'orientation au sein de leur coopérative.

Le premier volet de cette réorientation est l'accent mis sur le développement des capacités au sein des institutions membres. Plusieurs formations pour le personnel touché par les activités internationales ont été offertes ou le seront très prochainement.

D'autre part, le colloque annuel d'Éducation internationale, qui aura lieu les 11 et 12 octobre prochain à Québec, proposera aux personnes participantes des ateliers qui leur donneront des moyens concrets pour s'internationaliser. Les thèmes des quatre ateliers sont:

- Structurer l'internationalisation de son organisation
- L'ABC de l'organisation de stages à l'étranger
- S'internationaliser sans se déplacer
- Choisir le bon type de mission selon la nature du projet: exemple de la Chine

La mobilité des élèves et des enseignants occupe également une place importante dans les activités de la coopérative. Éducation internationale offre des programmes d'échanges d'enseignants poste-à-poste d'un an avec la Suisse, la France et le Royaume-Uni. En ce qui a trait à la mobilité étudiante, Éducation internationale pilote des projets de jumelage avec des écoles du Burkina Faso et de la Roumanie, touchant plusieurs commissions scolaires québécoises, en plus de la mise en place du Réseau des écoles associées de l'UNESCO et de la mise en relation d'écoles étrangères avec des écoles du Québec.

Cette année, une mission importante s'est faite en Chine afin de développer la mobilité des élèves en formation professionnelle. Sept commissions scolaires, anglophones et francophones, ont participé à cette mission à Beijing et Shanghai.

L'objectif premier était de développer des partenariats avec des écoles chinoises dans les domaines de l'alimentation, de la réception d'hôtel, de l'électromécanique, de la mécanique industrielle et de l'usinage. Le second objectif était de faire des visites exploratoires d'écoles dans les domaines de l'imprimerie, de l'aérospatiale, des métiers du transport et des métiers de la construction.

Plusieurs de ces écoles sont apparues aux membres de la délégation comme très intéressantes pour des échanges d'élèves ou d'enseignants de courte durée. Parmi elles, trois écoles chinoises ont déjà confirmé leur venue au cours de l'automne 2007 afin de faire avancer ces partenariats qui devraient déboucher à terme sur plusieurs projets de mobilité d'élèves et d'enseignants en formation professionnelle.

Éducation internationale est une coopérative de services de développement et d'échanges en éducation. Son rôle est d'appuyer les commissions scolaires et les organismes du milieu de l'éducation dans leur internationalisation.

Éducation internationale intervient également dans le domaine politique. Présentement, nos efforts sont concentrés sur un dossier en particulier, soit celui du permis de travail postdiplôme pour les élèves étrangers en formation professionnelle. Le Québec est la seule province canadienne où Citoyenneté et Immigration Canada refuse ce permis aux élèves étrangers en formation professionnelle, pour des raisons de classification et de terminologie. Éducation internationale travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de faire modifier la position de Citoyenneté et Immigration Canada. Lorsque nous obtiendrons gain de cause, cela ouvrira la porte

au recrutement international en formation professionnelle dans les domaines en pénurie d'emploi et où le nombre d'élèves québécois formés est insuffisant.

Éducation internationale intervient toujours au niveau du développement de projets de coopération et de développement international. À cet effet, trois projets sont actuellement en développement avec des commissions scolaires pour être soumis à l'ACDI dans le cadre du Fonds du secteur volontaire. À terme, cela devrait permettre à Éducation internationale d'obtenir un financement programme pour les commissions scolaires, du même type que ceux dont disposent les collèges et les universités.

En plus du programme d'internationalisation de l'éducation québécoise – volet II actuellement géré par Éducation internationale, d'autres programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devraient prochainement lui être dévolus. Des annonces seront faites à cet effet.

Éducation internationale a aussi enrichi les communications avec ses membres. Depuis l'automne dernier, ceux-ci reçoivent *Vigilance*, un compte rendu hebdomadaire de veille stratégique. Également, le bulletin *L'Inter*, qui présente les réalisations d'Éducation internationale et de ses membres, est publié tous les deux mois.

Finalement, au cours de la prochaine année, Éducation internationale complètera sa réorientation en élaborant le plan stratégique 2008-2011. Pour ce faire, le personnel d'Éducation internationale rencontrera toutes les directions générales de ses membres afin de valider leurs attentes précises quant au développement futur de leur coopérative.



Étienne G. Juneau
Directeur général
Éducation internationale
ejuneau@education-internationale.com



L'éducation... Ailleurs dans le monde

Londres

Impact positif de la scolarisation avant 6 ans

Une étude réalisée par l'Institut d'Éducation de l'Université de Londres prétend que la scolarisation avant 6 ans améliore le développement de l'enfant durant les premières années de l'école primaire. Cette étude a été réalisée auprès de 3 000 enfants. Selon les chercheurs, plus la scolarisation est précoce, meilleurs sont les résultats scolaires des élèves.

Source : www.cafepedagogique.net

Angleterre

Nouvelle réglementation pour restreindre le port du voile intégral dans les écoles

Dorénavant, les directeurs d'école britanniques pourront interdire le port du voile islamique. Il appartiendra aux directions des établissements d'interdire ou non le port de certains vêtements comme le hijab, voile intégral qui ne révèle que les yeux, si elles estiment que la sécurité des enfants est compromise. Elles devront toutefois consulter les communautés locales et les parents des élèves avant d'appliquer cette mesure.

Source : www.blogdei.com

Italie

Les téléphones portables sont interdits dans les écoles

Les téléphones portables dans les écoles, en cours comme en récréation, sont interdits depuis peu dans les écoles italiennes. Ceux qui contreviennent à ce règlement s'exposent à des punitions qui vont de la confiscation de l'appareil jusqu'à l'exclusion des examens. L'Italie est le premier pays d'Europe à appliquer ce genre de mesure dans le milieu scolaire.

Source : www.fiftiz.fr/famille/societe

Nouveau-Brunswick

Des écoles deviennent des centres d'apprentissage communautaires

Le ministre de l'Éducation, Kelly Lamrock, souhaite instaurer un partenariat entre l'école et la communauté. Le ministère compte investir 2,5 millions de dollars pour établir 15 écoles communautaires durant l'année scolaire 2007-2008. Ces écoles visent notamment à utiliser les ressources communautaires pour aider les enseignants à offrir des expériences d'apprentissage pratique aux enfants dans leur propre milieu. D'ici 2012, on compte créer 75 écoles de ce type dans l'ensemble de la province.

Source : www.ameqenligne.com

Toronto

Concours canadien de rédaction

Au total, 16 élèves de 5^e et de 6^e année venant de tous les coins du pays verront leur histoire publiée dans un recueil de nouvelles. Ce concours bilingue a attiré près de 1 900 participants. Il est administré par la Fondation pour l'alphabétisation ABC Canada. Les élèves avaient à rédiger un texte d'environ 200 mots en anglais ou en français.

Source : www.infobourg.com

Colombie-Britannique

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique a obtenu une subvention de Connected Learners pour l'apprentissage en ligne des élèves au niveau secondaire. Ainsi, le Conseil mettra à l'essai un projet éducatif en ligne qui vise à offrir en français des cours de sciences dans les établissements scolaires où le nombre d'élèves est peu élevé et où les ressources éducatives pour les enseignants sont limitées.

Source : Communiqué de presse du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, 27 avril 2007.

Allemagne

Un sommet pour parler aux dirigeants du monde

En juin, le sommet J8 (Junior 8) a rassemblé 74 jeunes âgés de 13 à 17 ans de partout dans le monde à Wismar, en Allemagne. Ces jeunes ont eu l'opportunité d'exprimer aux dirigeants du G8 ce qu'ils devraient faire pour résoudre les problèmes mondiaux. Les élèves ont été sélectionnés grâce à un concours. Huit jeunes du Québec ont pris part à ce sommet. Ils proviennent de l'école secondaire de Rochebelle, de la Commission scolaire des Découvreurs. L'activité a été conçue par l'UNICEF et la Fondation internationale Morgan Stanley.

Source : www.infobourg.com

Colloque d'automne : Former des citoyens ouverts sur le monde

11 et 12 octobre 2007 à l'hôtel Palace Royal de Québec



Thématiques des ateliers

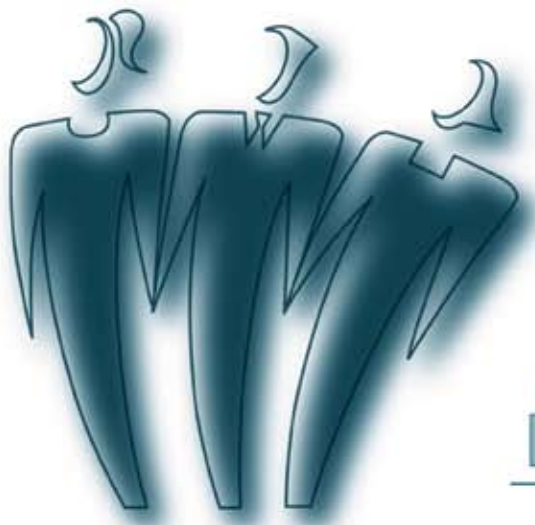
- Structurer l'internationalisation de son organisation
- L'ABC de l'organisation de stages à l'étranger
- S'internationaliser sans se déplacer
- Choisir le bon type de mission selon la nature du projet

Public visé

- Élus scolaires
- Gestionnaires
- Direction et personnel enseignant des secteurs jeune et adulte et centres de formation professionnelle
- Conseillères et conseillers pédagogiques
- Responsables de la formation continue et des services aux entreprises

Pour renseignements

Éducation internationale
418 651-4667
info@education-internationale.com
www.education-internationale.com



UN MONDE ^{PLEIN}
^{DE}
RESSOURCES

Activités de formation

2007-2008

Nouvelle programmation



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Notre priorité
*vous offrir une formation de qualité
adaptée à vos besoins!*

La Société GRICS c'est...

vous!

La raison d'être de VOTRE Société est d'offrir à votre commission scolaire et à ses établissements tous les produits et services qui faciliteront le travail de tous les employés.

Les solutions qu'offre la Société GRICS répondent spécifiquement aux besoins du milieu scolaire, car elles ont été réalisées en collaboration et en partenariat avec des intervenants du réseau de l'éducation.

Découvrez tout ce que vous offre
VOTRE Société!



Technologies au service
de l'éducation

www.grics.qc.ca
514 251-3730